

LE DEVOIR

CINEMA

Encore plus
d'*Apocalypse Now*
Page B 10

PLAISIRS

La valse
des gentils dragons
Page B 1

VOL. XCI N° 178

LE VENDREDI 10 AOÛT 2001

87c + TAXES = 1\$

Le monde d'avant les climatiseurs

La canicule relativisée

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Il y a 100 ans à Montréal, les grandes chaleurs n'étaient pas seulement synonymes d'inconfort mais bel et bien de mort. «C'est en été que les enfants mouraient», rappelle l'historien Jean Provencher. «Pour nos ancêtres, la chaleur entraînait une peur malade que sourde l'épidémie», renchérit Robert Gagnon, historien des sciences et de la technologie à l'Université du Québec à Montréal.

Il est clair que le Québec — et même le Canada tout entier — traverse des étés exceptionnels depuis déjà quelque temps. Encore hier, Montréal a connu une neuvième journée consécutive où le mercure a grimpé à plus de 30 degrés Celsius (atteignant 34,8 °C, un record pour un 9 août), brisant l'ancienne marque de huit jours atteinte en 1944, 1949 et 1970.

Certains des records qui tombent ces dernières années tenaient quand même le coup depuis 50 ans, 100 ans, parfois plus. Comment alors nos ancêtres, avec leurs manches longues, les lourdes jupes des femmes, l'absence totale de climatisation, traversaient-ils les temps chauds?

Assez bien sous le Régime français, alors que la forêt régnait partout, que les villes et villages étaient construits le long des cours d'eau, et que de toutes façons seulement 70 000 personnes partageaient un territoire s'étendant jusqu'au Golfe du Mexique. «Montréal ne comptait alors que 7000 habitants. En fait, jusqu'en 1890, Montréal c'était quasiment la campagne puis celle-ci commençait dès le nord de la rue Sherbrooke», dit l'historien Robert Lahaise, spécialiste de cette époque.

Mais le XIX^e siècle arrivait, avec l'urbanisation et l'industrialisation, le Québec découvre l'enfer au sens chaleureux du terme. Dans les villes, il n'y a pas d'eau courante, pas d'égouts, pas de cueillette d'ordures. Les déchets crouillent dans la cour, l'eau de pluie dans les caves et plus il fait chaud, plus ça sent. Les maladies s'ensuivent: les gens craignent le choléra, la typhoïde — qui frappe régulièrement —, la variole — dont la dernière grande épidémie sévira en 1885 à Montréal. L'été allait de pair avec la maladie et la mortalité, indique Robert Gagnon: «Psychologiquement, c'était bien plus difficile à supporter que ce que nous connaissons aujourd'hui».

Physiquement aussi, les Montréalais sont éprouvés. Les appartements étaient alors équipés de poêles à bois, qu'il fallait faire chauffer beau temps, mauvais temps, pour faire la cuisine, laver la vaisselle ou les enfants. «Dans certains quartiers ouvriers, on a vu ça jusque dans les années 50. Et ces poêles dans de petits logements dégageaient une chaleur atroce, raconte l'historienne Denyse Baillargeon de l'Université de Montréal. On sait aussi que dans les usines de textile, notamment, la température pouvait dépasser 100 °F. Les gens souffraient, véritablement».

La mortalité infantile était le véritable barème de ce que l'on appelait pudiquement «les maux d'été». Au XIX^e siècle, surtout l'été, «bon an, mal an, il meurt plus d'enfants que d'adultes», écrit Jean Provencher dans son ouvrage *Les quatre saisons dans la vallée du Saint-Laurent* (Boréal, 1996). C'est que les cultivateurs livrent leur lait à Montréal par chariot ou par train, laissant le précieux liquide au soleil pendant des heures. Lorsque 24 ou 36 heures plus, la mère nourrit son enfant, il s'ensuit souvent des diarrhées dont le bébé parfois mourra, s'ajoutant à la

VOIR PAGE A 8: CHALEUR



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Ils avaient chaud, nos ancêtres, mais s'en plaignaient-ils autant que nous? Là-dessus, les historiens sont divisés.

INDEX

Annances.....	B 8	Monde.....	A 5
Avis publics...	A 4	Mots croisés ..	B 8
Bourse	B 6	Météo	B 4
Cinéma	B 10	Plaisirs	B 1
Culture.....	B 9	Sports	B 8
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 9
Idées.....	A 7	Tourisme.....	B 4



NATI SHOHAT REUTERS

Un kamikaze palestinien a commis un attentat-suicide hier midi dans une pizzeria bondée de Jérusalem. Bilan: au moins 17 morts, dont cinq ou six enfants, et quelque 90 blessés. Le gouvernement israélien a promis une riposte «proportionnelle» à l'attentat qu'ont revendiqué le Jihad islamique et le Hamas. La communauté internationale est aux abois.

Attentat-suicide dans un restaurant de Jérusalem

Le gouvernement Sharon donne son feu vert à une riposte

ASSOCIATED PRESS
AGENCE FRANCE-PRESSE

Au moins 17 morts et près de 90 blessés. C'était le bilan provisoire hier en début de soirée de l'attentat-suicide, revendiqué par le Jihad islamique et par le Hamas, qui a frappé une pizzeria bondée en plein cœur de Jérusalem à l'heure du midi. Cet attentat est le plus meurtrier dans la Ville sainte depuis le début de la deuxième intifada.

Depuis dix mois, les extrémistes palestiniens ont posé nombre de bombes, mais seul l'attentat du 1^{er} juin dernier, devant une discothèque de Tel-Aviv, avait été plus sanglant: 21 morts, plus le kamikaze.

Dans un communiqué diffusé plusieurs heures après l'attentat, le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, a condamné «toutes les attaques contre les civils, israéliens et palestiniens». Il a également appelé l'État hébreu à «rendre publique une déclaration pour un cessez-le-feu conjoint et global».

En début de soirée, le monde retenait son souffle, attendant la riposte, et surtout l'ampleur qu'elle prendrait. Le mini-cabinet de sécurité israélien a donné son feu vert à une riposte armée contre des cibles palestiniennes. Les hauts responsables civils et militaires ont multiplié les réunions de crise. Adeptes de la méthode forte, le premier ministre, Ariel

Sharon, a rarement laissé passer un attentat sans représailles.

Selon le ministre israélien à la Sécurité publique, Uzi Landau, qui parlait de 17 morts, dont un Américain et un Brésilien, le bilan risque de s'alourdir. Cinq ou six des victimes seraient des enfants, a précisé Avi Zohar, directeur des services d'urgences médicales Magen David Adom.

À l'angle des rues Jaffa et King David, artères principales au cœur de Jérusalem-Ouest, c'est en pleine pause de midi, alors que les rues étaient noires de monde et les restaurants bondés, que le kamikaze a déclenché sa bombe à l'intérieur même d'une pizzeria.

VOIR PAGE A 8: JÉRUSALEM

Scraire quitterait la Caisse de dépôt

Il serait en train de négocier son départ avec le gouvernement

RENÉ LEWANDOWSKI
LE DEVOIR

Les rumeurs sur le départ du grand patron de la Caisse de dépôt et placement du Québec, Jean-Claude Scraire, se font de plus en plus persistantes ces jours-ci. Selon plusieurs sources des milieux politiques et financiers québécois, M. Scraire est présentement en train de négocier une sortie honorable avec le gouvernement.

«Ca discute fort, on essaye de sauver la face des deux côtés», dit une source proche de la colline parlementaire.

Le scénario envisagé est qu'il «démissionnerait» pour accepter un poste de direction, préférablement dans le privé, là où les niveaux de rémunération sont beaucoup plus élevés. Il lorgnerait également quelques postes à des comités d'administration de grandes entreprises.

«Ca devait se faire à la fin du mois de juin, alors ça ne devrait plus trop tarder», affirme la même source. A la Caisse on se fait muet. «Pas de commentaires sur ce sujet», a indiqué hier au téléphone la porte-parole, Suzanne Brochu.

En coulisses, toutefois, on chuchote que la catastrophe de la saga Vidéotron-Rogers-Quebecor aurait servi de prétexte au gouvernement péquiste pour lui montrer la sortie. La Caisse a mis 2,2 milliards dans Quebecor Média, mais la valeur de son placement a piqué du nez depuis l'effondrement boursier des titres technologiques. «On se rend compte qu'on a hypothéqué les rendements de la Caisse pour des décennies», dit un ancien de l'institution.

Mais la vraie raison est tout autre. Car c'est un secret de polichinelle que Jean-Claude Scraire n'est pas le favori de Bernard Landry, dont le style politique est plutôt interventionniste. Le premier ministre trouverait M. Scraire trop indépendant et pas assez maniable à son goût. Une source proche de M. Landry va jusqu'à dire qu'il ne peut tout simplement pas



Jean-Claude Scraire

VOIR PAGE A 8: SCRAIRE

Le Québec premier au Canada pour le nombre de médecins par habitant? Des données «trompeuses»

«Ces chiffres sont gonflés d'au moins 15 %», estiment les omnipraticiens

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Le Québec a beau figurer au premier rang pour le nombre de médecins par habitant, selon les données dévoilées hier par l'Institut canadien d'information sur la santé, la pénurie d'effectifs est toujours aussi aiguë, clament les associations de médecins, qui estiment que les différences dans la pratique de la médecine au Québec faussent les résultats.

Pour la cinquième année d'affilée, l'Institut s'est penché sur les effectifs de médecins au Canada en comparant les provinces entre elles. Dans l'ensemble, le nombre de médecins est en hausse au pays avec un taux de 7,5 % chez les médecins spécialistes et de 3,2 % pour les médecins de famille.

Le Québec apparaît en tête de liste quand on s'attarde au ratio médecins-population puisque, selon l'Institut, on compte 214 médecins par 100 000 habitants alors que la moyenne canadienne s'élève à 187.

Il rafle aussi le premier rang pour le nombre de médecins spécialistes, avec un ratio de 108, et figure dans le peloton de tête quant au nombre de médecins de famille par 100 000 habitants, soit 106.

Les chiffres sont trompeurs, estiment les associations de médecins. La pratique de la médecine diffère au Québec, sans compter que les semaines de travail ont été substantiellement réduites depuis les années

VOIR PAGE A 8: MÉDECINS

Pointe-Saint-Charles sonne l'alarme

«Ce qu'ils nous demandent, c'est un chèque en blanc», dit Québec

Pointe-Saint-Charles voit dans la fermeture possible de sa clinique juridique une trahison. Et si l'État cherchait à museler la frange libre du communautaire?

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

La gauche au pouvoir, disait en substance le premier ministre Bernard Landry lors du récent conseil national du Parti québécois. Une soixantaine de citoyens et militants de Pointe-Saint-Charles se permettent aujourd'hui d'en douter.

«Non à la tutelle!», ont-ils vociféré hier matin devant le Palais de justice de Montréal pour protester contre la fermeture imminente de la clinique juridique de Pointe-Saint-Charles et Petite Bourgogne, un organisme communautaire hybride, unique dans le paysage québécois, qui a fait de la défense des droits des moins nantis sa raison d'être.

La clinique née en 1970 se veut

VOIR PAGE A 8: ALARME



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Petite mise en scène hier au Palais de justice. Dans le débat avec la Clinique juridique de Pointe-Saint-Charles, disent ses responsables, Québec cherche à assujettir le communautaire à ses priorités.

• LES ACTUALITÉS •

Le sourire des oubliés



RAFIGUR RAHMANS REUTERS

C'ÉTAIT hier la journée mondiale des peuples indigènes et elle est passée presque inaperçue. Peu importe, ces deux filles membres d'une tribu du Bangladesh étaient tout sourire. Ce pays de 130 millions d'habitants compte 0,3 % d'indigènes sur son territoire. Les Nations unies estiment que les peuples indigènes représentent 300 millions de personnes dans le monde, réparties dans 70 pays. Ils sont les dépositaires de cultures, de langues, de croyances et d'un savoir uniques pour le patrimoine de l'humanité, rappelle l'ONU. La majorité des peuples indigènes vivent dans des pays en développement, dans lesquels ils sont marginalisés sur les plans économique, social et politique.

Pornographie infantile

Plus de 2000 Canadiens sous la loupe de la GRC

AGENCE FRANCE PRESSE

Plus de 2000 Canadiens feraient actuellement l'objet d'enquêtes de la police canadienne en relation avec le démantèlement d'un vaste réseau de pornographie infantile annoncé mercredi aux États-Unis, a rapporté hier la presse canadienne.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a refusé de confirmer son implication dans de telles enquêtes, conformément à sa ligne de conduite tant qu'il n'y a pas d'arrestations ou que «des enquêtes sont en cours», a indiqué à l'AFFP un porte-parole de la GRC à Montréal, Léo Monbourquette.

Citant des sources policières, le quotidien *Vancouver Province* a révélé hier qu'une opération «Boule de neige» avait été lancée au Ca-

nada pour enquêter sur plus de 2000 Canadiens qui seraient impliqués dans le réseau international de pornographie infantile découvert aux États-Unis.

Toutes les provinces canadiennes seraient touchées, souligne le journal, précisant que près d'un millier d'Ontariens figureraient au rang des suspects, de même que 436 Québécois et 406 personnes de Colombie-Britannique.

Ils auraient notamment été repérés à l'aide de numéros de cartes de crédit utilisées sur Internet.

Cent personnes ont été arrêtées aux États-Unis dans le cadre de l'«Opération avalanche» qui a mené, après deux ans d'enquête, au démantèlement d'un réseau commercial de pornographie in-

fantile par courrier et sur Internet, a annoncé mercredi le département américain de la Justice.

L'entreprise visée, Landslide Productions, fondée par Thomas et Janice Reedy au Texas, aurait engrangé des bénéfices qui pouvaient atteindre 1,4 million de dollars en un mois, selon les autorités américaines. Ses propriétaires auraient donné accès depuis 1997 à quelque 300 000 clients à travers le monde, moyennant 29,95 \$ par mois, à des sites pornographiques, notamment infantiles, ou à des photos envoyées par courrier.

Lundi, Thomas Reedy a été condamné à la prison à vie au terme d'un procès devant la justice fédérale américaine, tandis que sa femme a écopé d'une peine de 14 ans de prison.

Une association étudiante abandonne sa lutte contre la taxe à l'échec

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Giflée par la décision du juge Benoît Morin, l'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy a choisi hier de ne pas «poursuivre sa lutte devant les tribunaux» contre la taxe à l'échec.

Adoptée en novembre 1996 par le MEQ, la taxe à l'échec s'applique lorsqu'un élève du niveau collégial échoue à plus d'un de ses cours pendant la même session. Ainsi, il en coûte 2 \$ par heure de cours raté. Si un étudiant ne passe pas deux cours de 45 heures, par exemple, il devra payer 90 \$ à son cégep.

Cette mesure est vue comme «un incitatif à la réussite» puisque «l'instauration de droits spéciaux de réinscription vise à améliorer les comportements académiques et à responsabiliser davantage les élèves», souligne-t-on dans un document disponible sur le site Internet du MEQ. En effet, à défaut

de payer, l'étudiant n'obtiendra pas les unités de tous les cours auxquels il est inscrit.

Il y a quelques semaines, deux étudiants du Cégep de Sainte-Foy, Étienne Hébert et Éric Grenier, et leur association étudiante avaient déposé une poursuite contre le ministre de l'Éducation. On voulait ainsi forcer François Legault à décider s'il décernerait un Diplôme d'études collégiales (DEC) à un étudiant qui n'a pas remboursé les cours qu'il avait échoués.

La semaine dernière, le juge Benoît Morin rejetait la demande des deux étudiants principalement parce que ceux-ci n'avaient pas complété leurs études au moment où la cause a été entendue. Étienne Hébert doit compléter un cours de philosophie et Éric Grenier doit réussir un cours obligatoire et deux cours optionnels pour obtenir son DEC. Cette donne a sans doute empêché le débat de fond.

«Vraisemblablement, même un

juge ne peut forcer le ministre Legault à sortir du silence dans lequel il s'enferme depuis plusieurs mois», a déclaré l'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy par voie de communiqué. «Mais l'Asso n'a pas l'intention de s'arrêter là, car Étienne Hébert et plusieurs autres cégepiens de la province se voient clairement lésés puisque le ministre de l'Éducation refuse de leur octroyer un diplôme auquel ils ont droit.»

«Les étudiants qui ne paient pas ne sont pas des bandits en cavale», soutient pour sa part le président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Martin Simard. Pour contester la taxe à l'échec, des associations étudiantes, dont celle du Cégep du Vieux-Montréal, ont encouragé cette année les étudiants à ne pas payer ces frais. «Les administrations concernées doivent reconnaître le boycott comme un moyen de pression et agir en conséquence», souligne Martin Simard.

«Il y a urgence» à voter contre le clonage humain, dit Clark

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le Canada doit adopter dès l'automne une loi contre le clonage humain afin d'éviter de devenir une terre d'asile pour les scientifiques désireux de se livrer rapidement à cette pratique, soutient le chef conservateur Joe Clark.

«Il y a urgence», a-t-il dit hier, en réaction aux témoignages de scientifiques ayant comparu cette semaine devant l'Académie nationale des sciences, de Washington. Le gynécologue italien Severino Antinori a semé l'émotion en se disant déterminé à cloner un humain dès novembre prochain, quitte à aller de l'avant dans des pays où ce n'est pas interdit. M. Clark note que le Canada n'a en place qu'un moratoire volontaire.

Dans une lettre adressée au premier ministre Jean Chrétien, M. Clark rappelle qu'un projet de loi sur cette question, présenté par la députée bloquiste Pauline Picard, figure déjà au feuillet. Après consultation avec les autres partis d'opposition, il est convaincu qu'ils seraient disposés à l'adopter rapidement. Le projet de loi de Mme Picard interdit le clonage et les modifications génétiques susceptibles d'être transmises aux générations futures.

Le ministre de la Santé, Allan Rock, a de son côté soumis au comité permanent de la santé, en mai,

un avant-projet de loi portant non seulement sur le clonage mais sur toutes les nouvelles techniques de reproduction et la recherche sur les cellules souches. Le comité doit faire rapport au début de 2002 et le ministre y répondra par le dépôt d'un projet de loi formel.

Dans le cas du clonage, M. Clark trouve ce délai trop long. «Le ministre a raison de porter ces questions devant le Parlement, mais le Canada ne peut attendre le mois de mai pour agir au sujet du clonage d'êtres humains», écrit-il. En point de presse, il a fait remarquer que M. Rock avait défendu à Genève l'idée d'une convention internationale interdisant spécifiquement le clonage. Il trouve qu'il serait logique de faire de même au Canada.

Au bureau de M. Rock, on s'en tient au processus amorcé en mai. On invoque le moratoire volontaire et ajoute que le gouvernement examinera la possibilité d'une action accélérée sur le clonage seulement si le comité permanent de la santé le juge nécessaire.

«C'est au comité de décider s'il veut accélérer son travail mais pour l'instant, il se penche sur un régime pouvant réglementer tout ce domaine», a indiqué la secrétaire de presse du ministre, Catherine Lappe. «Notre approche a été de présenter une politique d'ensemble, touchant la recherche sur les embryons, le clonage, les hybrides et le reste.»



Joe Clark

Avec la débâcle de son anticholestérol

Bayer risque de payer cher

AGENCE FRANCE PRESSE

Francfort — Le groupe allemand Bayer risque de payer au prix fort le retrait de son anticholestérol-vedette: chute de ses bénéfices, restructuration avec changement de sa stratégie dans le secteur pharmaceutique et possible avalanche de procès de patients.

Son médicament Baycol/Lipobay, commercialisé sous le nom de Staltor et Cholstat en France, était le principal vecteur de croissance de l'activité pharmacie de Bayer. Lancé en 1997, il était son troisième médicament le plus vendu et devait rapporter un milliard d'euros au groupe cette année. Le décès de 31 patients aux États-Unis, probablement lié au traitement, de quatre en Allemagne et de trois en Espagne, a coupé court aux espoirs placés dans cette poule aux œufs d'or. Le retrait de l'anticholestérol va plomber cette année les résultats de Bayer à un

peu plus de 800 millions \$CAN.

Pire encore, l'inventeur de l'aspirine a admis hier que «les bénéfices de la division santé vont vraisemblablement être de 40 à 50 % inférieurs aux prévisions» en 2001.

C'est la deuxième fois depuis le début de l'année qu'il doit retirer un médicament du marché. Le Kogenate, un anti-hémophilique, s'était déjà attiré les foudres de la Food and Drug Administration (FDA), qui y avait détecté des bactéries indésirables.

Ces difficultés interviennent dans un contexte de crise pour le dixième groupe industriel allemand. Contraint de réagir après l'annonce de mauvais résultats semestriels, le groupe a annoncé hier un programme d'économies sur quatre ans, incluant notamment la suppression de 1800 emplois et la fermeture de 15 sites de production. «D'autres suppressions de postes ne sont pas à exclure», a déclaré à l'AFFP un porte-parole du groupe.

Outre des problèmes dans sa

branche pharmacie, Bayer est victime de la morosité qui touche la chimie à l'échelle mondiale. Or la présence simultanée du groupe sur les deux fronts fait aujourd'hui figure de handicap car il s'inscrit à contre-courant de la tendance générale du secteur.

Son principal concurrent, l'allemand BASF, a choisi de se recentrer sur la chimie en vendant sa division pharmaceutique à l'américain Abbott.

A l'inverse, le groupe franco-allemand Aventis a opté pour un abandon de ses divisions chimie, pour se consacrer pleinement à la pharmacie.

En témoigne la vente en cours de négociation de sa filiale agrochimique CropScience... à Bayer.

Aujourd'hui, pour le groupe de Leverkusen, l'heure est venue de clarifier son positionnement.

Or, pour l'instant, Bayer se contente prudemment d'annon-

cer «un changement de stratégie pour [sa] division pharmacie».

Un groupe pharmaceutique américain accusé du décès de 17 personnes

Washington (AFP) — Le groupe pharmaceutique américain Schering-Plough a été accusé hier par une association de consommateurs d'être responsable du décès de 17 asthmatiques ayant utilisé des inhalateurs défectueux, selon la copie d'une lettre envoyée au département de la Santé américain.

L'association Public Citizen, bien connue aux États-Unis, demande aux autorités américaines de poursuivre Schering-Plough en justice, affirmant que 17 utilisateurs de son inhalateur contre des crises d'asthme sont décédés entre le dernier trimestre 1998 et le deuxième trimestre 2000.

Schering-Plough a rappelé des millions d'inhalateurs entre septembre 1999 et mars 2000.

Lors du deuxième rappel le 29 mars 2000, le communiqué de presse du groupe reconnaissait la probabilité, quoique faible, que ces inhalateurs ne contiennent pas la substance active nécessaire pour traiter la crise d'asthme.

«L'incapacité de traiter et d'arrêter une crise aiguë d'asthme, parce qu'il n'y a pas de médicament contre l'asthme dans l'inhalateur dans lequel les patients placent leur confiance, est clairement une situation qui peut vous mettre en danger de mort», écrit Public Citizen.

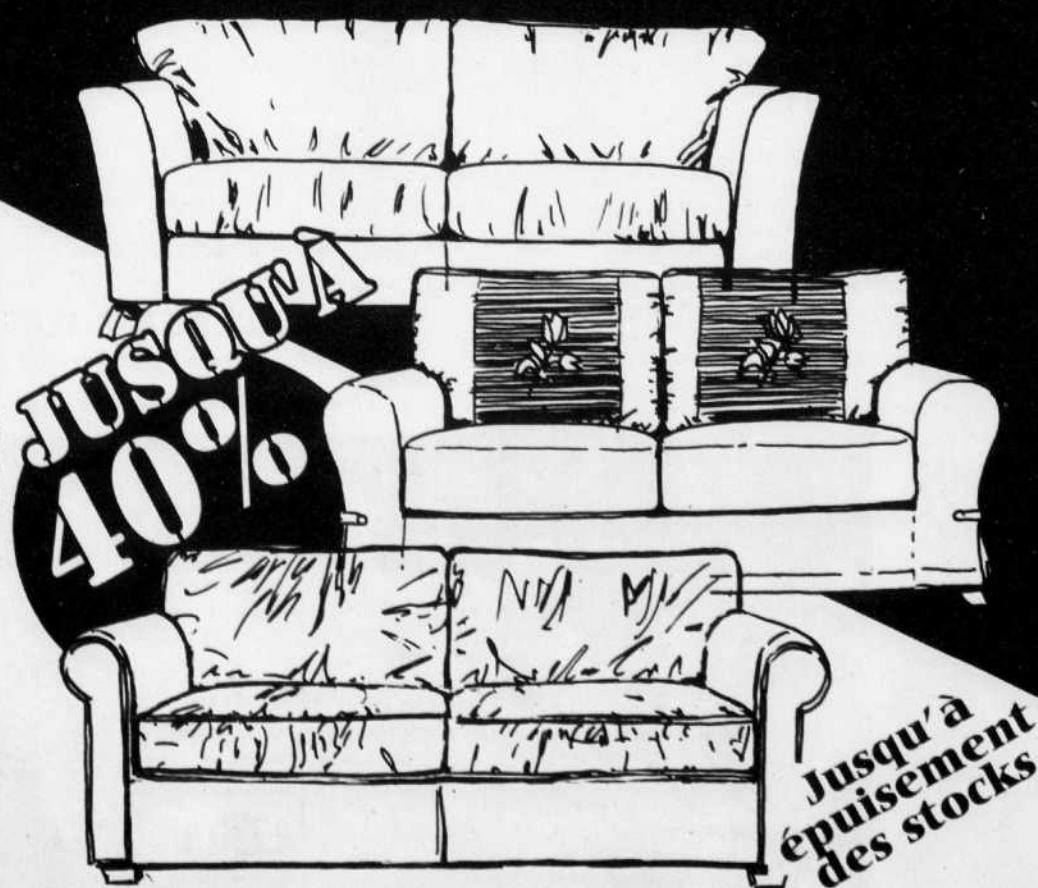
Selon Bill O'Donnell, un porte-parole de Schering-Plough interrogé par l'AFFP, le groupe pharmaceutique «n'a aucune preuve qu'un patient ait jamais été blessé par un inhalateur qui a fait l'objet d'un rappel». Il affirme égale-

ment que «chaque inhalateur renvoyé à l'entreprise par un patient affirmant avoir été blessé et affirmant que le contenu ne contenait pas de substance active a été testé et on y a trouvé la substance active». Cette phrase ne signifie pas qu'aucun des inhalateurs rappelés n'était défectueux.

Le problème ne concerne que les États-Unis. L'association a découvert que, sur les 17 personnes décédées ayant utilisé les inhalateurs d'albuterol, 10 utilisaient des inhalateurs provenant de lots rappelés par Schering-Plough.

Public Citizen affirme que Schering-Plough avait été informé au moins d'un décès le 4 janvier 2000, bien avant le deuxième rappel, lancé le 29 mars de la même année.

Causons Vente



Pour faire place à ses nouvelles collections, **Patrimoine** vous offre des réductions allant **jusqu'à 40%** sur ses fauteuils, causeuses et canapés en inventaire.

MAISON DE MEUBLES

Patrimoine

450.687.6867

3932 Autoroute Laval Ouest
(coin Curé-Labelle)
Laval (Qc) H7T 2P7

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

TRIBUNAL DES FAILLITES DES ÉTATS-UNIS POUR LE DISTRICT SUD DU TEXAS
(DIVISION DE HOUSTON)

Référence : **Pioneer Companies, Inc. et al.**
Débiteurs.

Chapitre 11
Affaire No. 01-38259
ADMINISTRÉ EN COMMUN

NOTIFICATION DE (i) DÉBUT DES PROCÉDURES DE DÉPÔT DE BILAN EN VERTU DU CHAPITRE 11 DU CODE DES FAILLITES ET RÉUNION AVEC LES CRÉDITEURS ET (ii) DÉBAT SUR LA JUSTIFICATION DE DÉCLARATION, AINSI QUE TOUT AMENDEMENT, MODIFICATION ET OBJECTION S'Y RATTACHANT

DÉBUT DES PROCÉDURES
(Affaires impliquant des sociétés / partenariats)

Date de dépôt : 31 juillet 2001

Objet : Pioneer Companies, Inc.
Objet : Pioneer Corporation of America
Objet : Imperial West Chemical Co.
Objet : Kermaster North America Co.
Objet : PCI Chemicals Canada, Inc.
Objet : Pioneer America, Inc.
Objet : Pioneer (East), Inc.
Objet : Pioneer Water Tech, Inc.
Objet : Pioneer Licensing, Inc.
Objet : KWT, Inc.

(N° ident. impôt : 96-1215192)
(N° ident. impôt : 76-0286373)
(N° ident. impôt : 95-2375683)
(N° ident. impôt : 76-0491120)
(N° ident. impôt : 1421225664)
(N° ident. impôt : 51-0302208)
(N° ident. impôt : 51-0375981)
(N° ident. impôt : 76-049274)
(N° ident. impôt : 52-20858031)
(N° ident. impôt : 22-3068143)

Affaire n° : 01-38259
Affaire n° : 01-38259
Affaire n° : 01-38259
Affaire n° : 01-38259
Affaire n° : 01-38259
Affaire n° : 01-38259
Affaire n° : 01-38259
Affaire n° : 01-38259
Affaire n° : 01-38259
Affaire n° : 01-38270

Adresse de Pioneer Companies, Inc. and U.S. Subsidiaries: 700 Louisiana Street, Suite 4300, Houston, Texas 77002
Adresse de PCI Chemicals Canada, Inc.: 630 René-Lévesque Blvd. West, 31st Floor, Montreal, Quebec H3B 1S6

Nom et adresse des avocats des Débiteurs : Weil, Gotshal & Manges LLP
100 Crescent Court
Suite 1300
Dallas, Texas 75201
[X] Société

Greffes du Tribunal des Faillites : United States Federal Courthouse
515 Rusk Avenue
Houston, Texas 77002

Date / Heures / Lieu de réunion des Crédores : 5 septembre 2001 à 10h00, Heures du Centre des États-Unis
United States Federal Courthouse
515 Rusk Avenue, Room 3401
Houston, Texas 77002

AUCUN SYNDIC NOMMÉ

UNITED STATES BANKRUPTCY COURT SOUTHERN DISTRICT OF TEXAS
(HOUSTON DIVISION)

In re: **Pioneer Companies, Inc. et al.**
Débiteurs.

Chapter 11
Case No. 01-38259
JOINTLY ADMINISTERED

NOTICE OF (i) COMMENCEMENT OF CASES UNDER CHAPTER 11 OF BANKRUPTCY CODE AND MEETING OF CREDITORS; AND (ii) HEARING ON ADEQUACY OF DISCLOSURE STATEMENT AND ANY AMENDMENTS, MODIFICATIONS AND OBJECTIONS THERE TO

COMMENCEMENT OF CASES
(Corporation/Partnership Cases)

Date Filed: July 31, 2001

In re: Pioneer Companies, Inc.
In re: Pioneer Corporation of America
In re: Imperial West Chemical Co.
In re: Kermaster North America Co.
In re: PCI Chemicals Canada, Inc.
In re: Pioneer America, Inc.
In re: Pioneer (East), Inc.
In re: Pioneer Water Tech, Inc.
In re: Pioneer Licensing, Inc.
In re: KWT, Inc.

(Tax ID No. 96-1215192)
(Tax ID No. 76-0286373)
(Tax ID No. 95-2375683)
(Tax ID No. 76-0491120)
(Tax ID No. 1421225664)
(Tax ID No. 51-0302208)
(Tax ID No. 51-0375981)
(Tax ID No. 76-049274)
(Tax ID No. 52-20858031)
(Tax ID No. 22-3068143)

Case No.: 01-38259
Case No.: 01-38259
Case No.: 01-38259
Case No.: 01-38259
Case No.: 01-38259
Case No.: 01-38259
Case No.: 01-38259
Case No.: 01-38259
Case No.: 01-38259
Case No.: 01-38270

Address of Pioneer Companies, Inc. and U.S. Subsidiaries: 700 Louisiana Street, Suite 4300, Houston, Texas 77002
Address of PCI Chemicals Canada, Inc.: 630 René-Lévesque Blvd. West, 31st Floor, Montreal, Quebec H3B 1S6

Name and Address of Debtors' Attorneys: Weil, Gotshal & Manges LLP
100 Crescent Court
Suite 1300
Dallas, Texas 75201
[X] Corporation

Bankruptcy Court Clerk: United States Federal Courthouse
515 Rusk Avenue
Houston, Texas 77002

Date/Time/Place of Meeting of Creditors: September 5, 2001 at 10:00 a.m. Central Time
United States Federal Courthouse
515 Rusk Avenue, Room 3401
Houston, Texas 77002
NO TRUSTEE APPOINTED

COMMENCEMENT OF CASES: Petitions for reorganization under chapter 11 of the Bankruptcy Code were filed on July 31, 2001 ("Commencement Date") in the United States Bankruptcy Court for the Southern District of Texas, Houston Division ("Bankruptcy Court") by the above-named debtors ("Debtors"), and orders for relief have been entered. You will receive notice of all documents filed in these cases. All documents filed with the Bankruptcy Court are available for inspection at the Office of the Clerk of the Bankruptcy Court.

CREDITORS MAY NOT TAKE CERTAIN ACTIONS: A creditor is anyone to whom the Debtors owe money or property. Under the Bankruptcy Code, a debtor is prohibited certain actions against creditors. Prohibited collection actions are listed in Section 362 of the Bankruptcy Code. Common examples of prohibited actions by creditors are contacting the debtor to demand repayment, taking action against the debtor to collect money owed to creditors or to take property of the debtor, and starting or continuing lawsuits, foreclosure actions, or repossessions. If unauthorized actions are taken by a creditor against a debtor, the Bankruptcy Court may penalize that creditor. A creditor who is considering taking action against a debtor or the property of a debtor should review Section 362 of the Bankruptcy Code and may wish to seek legal advice. The staff of the clerk of the Bankruptcy Court is not permitted to give legal advice.

MEETING OF CREDITORS: The Debtors' representative, as specified in Fed. R. Bankr. P. 9001(5), is required to appear at the meeting of creditors on the date and at the place set forth above for the purpose of being examined under oath. Attendance by creditors at the meeting is welcomed, but not required. At the meeting, the creditors may examine the Debtors and transact such other business as may properly come before the meeting. The meeting may be continued or adjourned from time to time by notice at the meeting, without further written notice to the creditors.

PURPOSE OF CHAPTER 11 FILING: Chapter 11 of the Bankruptcy Code enables a debtor to reorganize pursuant to a plan. A plan is not effective unless approved by the court at a confirmation hearing. Notice of the confirmation hearing with respect to the Debtors' proposed plan of reorganization will be provided to creditors in accordance with Fed. R. Bankr. P. 2002. Creditors will be given notice in the event the case is dismissed or converted to another chapter of the Bankruptcy Code. The Debtors will remain in possession of their property and will continue to operate their businesses unless a trustee is appointed.

LAST DATE FOR FILING PROOFS OF CLAIM: On August 6, 2001, the Court entered an order ("Bar Date Order") establishing October 15, 2001 at 4:30 p.m. (CENTRAL TIME) ("Bar Date"), as the last date and time for the filing of proofs of claims against the Debtors, provided, however, that pursuant to section 502(b)(5) of the Bankruptcy Code, the last date and time for filing proofs of claim by governmental units is January 28, 2002. Accordingly, to be considered timely filed, original, written proofs of claim must be actually received on or before October 15, 2001 at 4:30 p.m. Central Time. The Debtors have not yet filed their Schedules of Assets and Liabilities ("Schedules"). The Schedules will list the known claims against the Debtors. When the Schedules are filed, the Debtors will send a separate notice to all parties listed thereon. Any party whose claim is not listed on the Schedules as contingent, disputed, or unliquidated is not required to file a proof of claim unless such party disagrees with the claim amount listed on the Schedules.

PLACE FOR FILING PROOFS OF CLAIM: Proofs of claim should be sent to the following address: Pioneer Companies, Inc., et al., c/o The Altman Group, Inc., 60 E. 42nd Street, Suite 1241, New York, New York 10165. Proofs of claim will be deemed timely filed only if actually received by The Altman Group, Inc. or the United States Bankruptcy Court for the Southern District of Texas on or before the Bar Date. Proofs of claim sent by facsimile or telecopy will not be accepted and any such claims will not be considered valid.

HEARING ON ADEQUACY OF DISCLOSURE STATEMENT: On July 31, 2001, among other things, the Debtors filed with the Bankruptcy Court: (i) the Debtors' Joint Disclosure Statement Pursuant to Section 1125 of the Bankruptcy Code ("Disclosure Statement") and (ii) the Debtors' Joint Plan of Reorganization under Chapter 11 of the Bankruptcy Code ("Plan").

DISCLOSURE STATEMENT HEARING: A hearing ("Disclosure Statement Hearing") shall be held before the Honorable Letitia Z. Clark, in the United States Bankruptcy Court, Bob Casey Federal Courthouse, Courtroom 401, 515 Rusk Avenue, Houston, Texas 77002, on September 12, 2001 at 2:00 p.m. (Central Time), or as soon thereafter as counsel can be heard, to consider, among other things, an order approving the Disclosure Statement, the proposed form of ballots, and the proposed solicitation and tabulation procedures. The Disclosure Statement Hearing may be adjourned from time to time without further notice, other than an announcement of the adjourned date(s) at the hearing.

DEADLINE FOR OBJECTIONS TO THE DISCLOSURE STATEMENT: Objections must be filed and served so that any such objection is actually received no later than September 5, 2001 at 4:30 p.m. (Central Time). ANY OBJECTION NOT TIMELY FILED AND SERVED IN ACCORDANCE WITH THE PROCEDURAL AND SUBSTANTIVE REQUIREMENTS OF THIS NOTICE WILL NOT BE CONSIDERED AND WILL BE OVERRULED BY THE COURT.

FILING AND SERVICE OF OBJECTIONS: Objections must be filed, together with proof of service, with the Bankruptcy Court and must be served upon (i) Pioneer Companies, Inc., 700 Louisiana Street, Suite 4300, Houston, Texas 77002, Attn: Kent R. Stephenson, Esq.; (ii) Weil, Gotshal & Manges LLP, 100 Louisiana Street, Suite 1600, Houston, Texas 77002, Attn: Sylvia Mayer Baker, Esq., and Weil, Gotshal & Manges LLP, 100 Crescent Court, Suite 1300, Dallas, Texas 75201, Attn: Stephen A. Youngman, Esq.; (iii) The Office of the United States Trustee (Region 7), 515 Rusk Street, Suite 3516, Houston, Texas 77002, Attn: Hector Duran, Jr., Esq.; and (iv) Counsel for the Creditors' Committee, Dewey Ballantine LLP, 1301 Avenue of the Americas, New York, New York 10019-6092, Attn: Michael J. Sage, Esq., and Bracewell and Patterson, LLP, South Tower Pennzoil Place, 711 Louisiana, Suite 2900, Houston, Texas 77002-2781, Attn: Alfredo R. Pérez, Esq.

SUBSTANTIVE REQUIREMENTS OF OBJECTIONS: Objections, if any, to the approval of the Disclosure Statement must: (a) be in writing; (b) comply with the Federal Rules of Bankruptcy Procedure and the Bankruptcy Local Rules; (c) state the name of the objector and the nature and amount of its claim against or interest in the Debtors; (d) state the nature of the objection and the legal basis therefor; (e) reference with specificity the text of the Disclosure Statement to which objection is made; and (f) provide proposed language changes or insertions to the Disclosure Statement to resolve such objections.

TO OBTAIN A COPY OF THE DISCLOSURE STATEMENT: Any party in interest wishing to obtain a copy of the Disclosure Statement may request such copy by contacting the Debtors' attorneys, Weil, Gotshal & Manges LLP, in writing at 100 Crescent Court, Suite 1300, Dallas, Texas 75201, Attn: Lyle S. Bartram or by telephone at (214) 746-8158. All documents that are filed with the Bankruptcy Court may be reviewed during regular business hours (8:30 a.m. to 4:30 p.m. weekdays (except legal holidays)) at the United States Bankruptcy Court, Southern District of Texas, 515 Rusk, Houston, Texas 77002.

DATED: August 8, 2001
Houston, Texas

Sylvia Mayer Baker
WEIL, GOTSHAL & MANGES LLP
100 Crescent Court
Suite 1600
Houston, Texas 77002
ATTORNEYS FOR THE DEBTORS

Stephen A. Youngman
WEIL, GOTSHAL & MANGES LLP
100 Crescent Court
Suite 1300
Dallas, Texas 75201
ATTORNEYS FOR THE DEBTORS

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12h00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 985-3344
Fax: 985-3340
Sur Internet: www.offres.ledevoir.com
Courriel: avisdev@ledevoir.com

La suite des avis se trouve en page B 7

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO : 500-02-097259-019
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT
GRIFFIER ADJOINT
CORPORATION CREDILINX
Partie requérante
C. ALAIN TREMBLAY
Partie intimée

ASSIGNATION
ORDRE est donné à ALAIN TREMBLAY de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, salle 1100, Montréal, dans les trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie du présent bref de saisie avant jugement, avis au défendeur, requête pour l'annulation d'un bref de saisie avant jugement (art. 734 (1) et 735 C.p.c.), requête pour être remis en possession d'un bien saisi, affidavit, avis, pièces R-1 à R-4 et procès-verbal de saisie a été remise au greffe à l'attention de ALAIN TREMBLAY.
Lieu : Montréal
Date : 7 août 2001
MICHEL PELLERIN
GRIFFIER ADJOINT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO : 500-12-258944-010
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
MOHAMMAD ALKASUR
RAHMAN,
Demandeur;
C.
HASNA MAMTAZ
Défenderesse.

ASSIGNATION
ORDRE est donné à HASNA MAMTAZ de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10, rue St-Antoine Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans le journal Le Devoir, journal quotidien à Montréal.
Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'attention de HASNA MAMTAZ.
Lieu : Montréal
Date : 7 août 2001
MICHEL PELLERIN
GRIFFIER

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS AUX CRÉANCIERS
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

9088 2135 QUÉBEC INC., «Restaurant Deli Bar & Grill» corps politique, légalement constitué par lettre patentes, ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires au 10131, boul. Pie IX, Montréal (Qc) H1H 3Z3. Avis est par les présentes donné qu'en ordonnance de séquestre a été rendue contre 9088 2135 Québec Inc., le 18 juillet 2001, District de Montréal, Province de Québec et la première assemblée des créanciers sera tenue le 31^e jour d'août 2001, à 10 h 00, au bureau du Syndic, 400, de Maisonneuve Ouest, bureau 1202, Montréal, Québec.
PHIL BELL
Comptable agréé/Syndic
400, de Maisonneuve Ouest
Bureau 1202
Montréal (QC)
H3A 1L4
Tél. : (514) 282-1407

SLA : 3 lettres du mot paralysie
La SLA vous enlève TOUT, sauf votre lucidité
Aidez-nous à vaincre cette maladie mortelle qui tue 3 Québécois par semaine !
SOCIÉTÉ D'ACROBATIE LATERALE AMYOTROPHIQUE DU QUÉBEC (SLAQ Québec)
(514) 725-2653
1-877-725-7725 (sans frais)



Québec
Ministère des Transports

APPEL D'OFFRES ET DE CANDIDATURES

Appel d'offres pour des travaux liés au déneigement et au déglacage de routes

Direction de la Côte-Nord
625, boulevard Lafèche, bureau 110
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Téléphone : (418) 295-4765 Télécopieur : (418) 295-4766

Contrat n° : 3572-01-4527 Dénégement et déglacage, avec fourniture des matériaux et des sites d'entreposage, de la route 138 de la municipalité de Godbout jusqu'à la municipalité de Galix, de la rue St-Régis et d'une partie de la rue Mgr Labrie, municipalité de Godbout, MRC Manicouagan et Sept-Rivières, CEF Saguenay et Duplessis. Longueur de 138,28 km.

Nombre de camions requis : 5

Garantie de soumission exigée : 89 500 \$ (cautionnement) ou 44 750 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le jeudi 30 août 2001 à 15 h alors que débuttera l'ouverture des soumissions.

Direction de la Mauricie-Centre-du-Québec
100, rue Laviolette, 4^e étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : (819) 371-6996 Télécopieur : (819) 371-6136

Contrat n° : 3872-01-4510 Dénégement, déglacage, fourniture du site d'entreposage, fourniture et chargement des matériaux, de la route 155 nord, du chemin de la Croche, du terrain du sous-centre du ministère des Transports et une aire de repos pour les camions à l'extrémité nord de la route 155, dans diverses municipalités dont La Tuque, M.R.C. du Haut-St-Maurice, C.E.P. Laviolette. Longueur pondérée : 81,98 km

Nombre de camions requis : 3

Garantie de soumission exigée : 50 800 \$ (cautionnement) ou 25 400 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le mardi 28 août 2001 à 15 h alors que débuttera l'ouverture des soumissions.

Direction de Québec
475, boulevard de l'Atrium, 4^e étage
Charlebourg (Québec) G1H 7H9
Téléphone : (418) 380-2003 Télécopieur : (418) 643-9090

Contrat n° : 3973-01-4511 Dénégement, déglacage et fourniture des matériaux d'une partie de la route 354, dans les municipalités de Saint-Casimir (P), Saint-Alban (M), Saint-Gilbert (P), Sainte-Christine d'Auvergne (M) et Saint-Raymond (V), M.R.C. Portneuf, C.E.P. Portneuf. Longueur pondérée totale : 34,25 km

Nombre de camions requis : 2

Garantie de soumission exigée : 14 000 \$ (cautionnement) ou 7 000 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le mercredi 29 août 2001 à 15 h alors que débuttera l'ouverture des soumissions.

Direction l'Est-de-la-Montérégie
201, place Charles-Le Moyne, 5^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 677-8974 Télécopieur : (450) 442-1317

Contrat n° : 5372-01-4501R Dénégement, déglacage et fourniture des matériaux des routes 231 et 235 dans les municipalités de Rougemont, Saint-Damase p., Saint-Damase vl., Saint-Hyacinthe, Saint-Paul-d'Abbotsford p., Saint-Pie p., Saint-Pie v. et Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe p.; M.R.C. Les Maskoutains et Rouville, C.E.P. de Saint-Hyacinthe et Iberville. Longueur pondérée : 52,35 km.

Nombre de camions requis : 2

Garantie de soumission exigée : 21 700 \$ (cautionnement) ou 10 850 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le mardi 28 août 2001 à 15h00 alors que débuttera l'ouverture des soumissions.

Contrat n° : 5372-01-4501R Dénégement, déglacage et fourniture des matériaux des routes 116, 137, 224, rue de l'Eglise, rue Lesage et la rue Yamaska dans les municipalités de Granby ct., Sainte-Rosalie p., Sainte-Rosalie v., Saint-Simon p., St-Hyacinthe-le-Confesseur p., Saint-Dominique, Sainte-Cécile-de-Milton ct. et Saint-Hyacinthe v. M.R.C. Les Maskoutains et La Haute-Yamaska, C.E.P. Saint-Hyacinthe et Shefford. Longueur pondérée : 54,99 km.

Nombre de camions requis : 2

Garantie de soumission exigée : 23 700 \$ (cautionnement) ou 11 850 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le mercredi 29 août 2001 à 15h00 alors que débuttera l'ouverture des soumissions.

Contrat n° : 5373-01-4507 Dénégement, déglacage, fourniture des matériaux et sites d'entreposage, des routes 104, 133, 202 et 235, dans les municipalités de Cowansville, Dunham, Brigham, Farnham, Saint-Armand, Saint-Pierre-de-Véronne-p.-Pike-River, Stanbridge Station, Bedford ct., Saint-Ignace-de-Stanbridge p., Notre-Dame-de-Stanbridge, p. et Sainte-Sabine p.; M.R.C. Brome-Missisquoi, C.E.P. de Brome-Missisquoi et Iberville. Longueur pondérée : 69,71 km.

Nombre de camions requis : 3

Garantie de soumission exigée : 28 750 \$ (cautionnement) ou 14 375 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le mardi 28 août 2001 à 15h00 alors que débuttera l'ouverture des soumissions.

Contrat n° : 5373-01-4512 Dénégement, déglacage, fourniture des matériaux et sites d'entreposage, des routes 104, 215, 243 et chemin Glen, dans les municipalités de Lac-Brome, Sutton v., Sutton ct., Brome vl., Bolton-Est, Bolton-Ouest et Shefford ct., M.R.C. Brome-Missisquoi, Memphrémagog et La Haute-Yamaska, C.E.P. de Brome-Missisquoi et Shefford. Longueur pondérée : 70,49 km.

Nombre de camions requis : 2

Garantie de soumission exigée : 29 350 \$ (cautionnement) ou 14 675 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le mercredi 29 août 2001 à 15h00 alors que débuttera l'ouverture des soumissions.

Contrat n° : 5373-01-4513 Dénégement, déglacage, fourniture des matériaux et sites d'entreposage, des routes 202, 213 et 237, dans les municipalités de Bedford ct., Stanbridge East, Dunham, Cowansville et Freilshsburg, M.R.C. Brome-Missisquoi, C.E.P. Brome-Missisquoi. Longueur pondérée : 46,64 km.

Nombre de camions requis : 2

Garantie de soumission exigée : 18 500 \$ (cautionnement) ou 9 250 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le jeudi 30 août 2001 à 15h00 alors que débuttera l'ouverture des soumissions.

Seules seront considérées les soumissions présentées par des fournisseurs ayant un établissement au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental, inscrits au niveau approprié du Fichier des fournisseurs du gouvernement dans la spécialité déneigement et ayant, conformément à leur déclaration d'inscription, au moins le nombre de camions requis pour exécuter le contrat.

Ne sera pas considérée une soumission présentée par un ex-employé du gouvernement ou d'un organisme public ayant bénéficié d'un programme de départs volontaires ou par une entreprise que cette personne contrôle directement ou indirectement ou par un tiers lorsque, dans ce dernier cas, l'un des principaux exécutants du contrat serait une telle personne et ceci dans un délai de deux ans à compter de la date de la rupture du lien d'emploi.

Le ministère des Transports ne distribue plus les documents d'appels d'offres et les fournisseurs doivent désormais les commander par l'entremise du système électronique MERX :

Téléphone : 1 800 964-6379

Les intéressés peuvent consulter les documents d'appel d'offres en s'adressant à la Direction territoriale responsable de l'adjudication du contrat en question.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Le sous-ministre

Jean-Paul Beaulieu

Courriel : merx@cebra.com

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

Règlement

Avis est donné que le conseil, à son assemblée du 18 juin 2001, a adopté le règlement suivant:

01-129 Règlement autorisant un emprunt de 187 321,22 \$ pour dépenses en capital

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de la Métropole le 1^{er} août 2001.

Montréal, le 10 août 2001

Diane Charland
Greffière

LE DEVOIR

LE MONDE

Le Canada pourrait boycotter la conférence sur le racisme

Pour Ottawa, les questions du sionisme et de l'esclavage font problème

EMMANUELLE LAMOUREUX

À l'issue de la dernière rencontre préparatoire à la Conférence mondiale des Nations unies contre le racisme, le Canada n'est toujours pas en mesure de confirmer sa participation à cette rencontre ministérielle, qui débute dans moins de trois semaines à Durban, en Afrique du Sud.

À l'instar des États-Unis, le gouvernement canadien laisse planer la menace d'un boycottage de la conférence, ou à tout le moins l'envoi à Durban d'une délégation symbolique. Comme plusieurs pays occidentaux, le Canada souhaite que les paragraphes traitant de la compensation des victimes du colonialisme et de la traite des esclaves, ainsi que ceux associant le sionisme au racisme soient rayés du document final de la conférence.

«Selon le Canada, il est inacceptable que le sionisme soit associé au racisme. Quant à la question de la compensation, nous ne voulons pas qu'elle domine la conférence. Celle-ci devrait plutôt se concentrer sur des problèmes de discrimination actuels et futurs», a déclaré Carl Schwenker, porte-parole du ministère des Affaires étrangères.

Pendant les deux semaines qu'a duré la rencontre préparatoire

re qui se termine aujourd'hui à Genève, les délégations des pays occidentaux ont systématiquement confié la discussion des thèmes litigieux à des petits groupes de travail, qui se réunissent à huis clos. Ces rencontres opposent le plus souvent les pays occidentaux à ceux du Sud.

Bien que de nombreux gouvernements africains voient en cette conférence une façon d'obtenir dédommagement pour les sévices subis pendant la période coloniale et la traite des esclaves, les organisations non gouvernementales canadiennes représentant les victimes de racisme ne s'illuminent pas quant au rôle que jouera la conférence en matière de compensation: «C'est un problème beaucoup trop complexe pour qu'on y trouve une solution à Durban», affirme Margaret Penasse-Mayer, qui représente l'Assemblée des Premières Nations à Genève.

Vu la difficulté des États à trouver un terrain d'entente sur les questions litigieuses de la compensation et du sionisme, la Conférence de Durban pourrait suivre les traces des deux premières conférences contre le racisme organisées par les Nations unies. En 1978, le Canada avait quitté la salle en compagnie d'autres pays occidentaux. En 1983, il s'était dissocié du texte final.

La crise se profile en Irlande du Nord

Trimble est insatisfait des propositions de désarmement de l'IRA

Gerry Adams a exhorté Londres à ne pas suspendre les institutions ce soir à minuit

ASSOCIATED PRESS

Belfast — Une crise institutionnelle se profile en Irlande du Nord. L'Armée républicaine irlandaise (IRA) a certes confirmé hier son intention de désarmer, mais le leader protestant David Trimble a jugé insuffisante cette promesse dépourvue de tout calendrier et a prédit une suspension par Londres de l'assemblée et de l'exécutif biconfessionnels ce week-end.

«Nous n'avons jamais été dans une situation où les mots peuvent suffire», a déclaré David Trimble, chef du Parti unioniste d'Ulster (UUP, principale formation protestante). «Nous avons eu des promesses. Les promesses n'ont pas été tenues. À présent, la seule chose qui donnerait confiance à l'opinion serait [le désarmement]. Cela peut encore avoir lieu.»

David Trimble, qui a démissionné de son poste de chef de l'exécutif nord-irlandais le 1^{er} juillet pour protester contre l'absence de désarmement de l'IRA, réagissait au communiqué de l'organisation clandestine diffusé dans la journée hier par les médias irlandais.

L'IRA veut rassurer

Pourtant, l'IRA n'avait jamais été aussi loin dans sa promesse de désarmement. Dans ce texte, les dirigeants de l'organisation confirment avoir «accepté un plan permettant de mettre les armes de l'IRA hors d'usage de façon complète et vérifiable en accord avec l'IICD», la Commission internationale indépendante chargée du désarmement des paramilitaires.

Cette déclaration confirme l'annonce faite lundi par le général John de Chastelain, chef de cette commission, annonce qui avait été saluée par la communauté internationale comme une avancée majeure.

Dans son communiqué d'hier, l'IRA précise avoir rencontré à huit reprises les responsables du désarmement depuis le mois de

mars, signe de son changement d'attitude après plus d'un an de rupture des discussions.

Mais pour Trimble il manque l'élément essentiel dans cet engagement de l'IRA: le calendrier de son désarmement. Sa formation, le parti unioniste d'Ulster, qui a accepté déjà par deux fois de former une administration avec le Sinn Féin dans l'espoir d'un désarmement rapide de l'IRA, ne veut plus croire à de vagues promesses.

Discussions

Le secrétaire britannique à l'Irlande du Nord, John Reid, poursuivait pourtant hier les discussions séparées avec les unionistes d'Ulster et le Sinn Féin, aile politique de l'IRA, dans sa résidence de Hillsborough Castle dans les environs de Belfast. Il ne faisait aucun commentaire sur ces entretiens.

Le dirigeant du Sinn Féin, Gerry Adams, accusant Trimble de tout faire pour faire capoter l'exécutif biconfessionnel, a exhorté Reid à ne pas suspendre l'exécutif et le Parlement. Il ne peut le faire sans «briser l'accord» du Vendredi

saint, a estimé Adams. Au terme des règles institutionnelles en vigueur, le poste de chef de l'exécutif biconfessionnel nord-irlandais, occupé jusqu'au 1^{er} juillet par David Trimble, doit revenir à un membre de l'UUP. Le chef de l'UUP exclut, en l'état, de reprendre ses fonctions.

Si demain à minuit ce poste est toujours vacant, Londres devra soit suspendre les pouvoirs de l'assemblée et de l'exécutif nord-irlandais, soit dissoudre ces deux organes et convoquer de nouvelles élections pour renouveler les 108 sièges de cette assemblée, de laquelle sont issus les 12 membres de l'exécutif. Dans les deux cas, le risque est grand de ne plus pouvoir rebâtir ce partage du pouvoir entre catholiques et protestants, né des accords de paix dits du Vendredi saint conclus en 1998.

Les arrestations se poursuivent

Le climat s'envenime au Liban

Les protestations fusent de toutes parts pour que cesse la répression

AGENCE FRANCE-PRESSE

Beyrouth — Les arrestations de chrétiens anti-syriens accusés de tentative de partition du Liban se sont poursuivies hier, et la vague de protestations contre ces «pratiques policières» a laissé planer la menace de l'éclatement d'une crise politique.

Alors que le tribunal militaire énonçait ses premiers verdicts, au moins huit autres militants étaient arrêtés et deux autres blessés lors d'une échauffourée avec les forces de l'ordre devant le Palais de justice.

Quelque 200 étudiants s'étaient rassemblés hier devant le palais, où se tenait une assemblée des avocats à l'appel du barreau de Beyrouth, qui observe une grève de 24 heures pour dénoncer «les arrestations illégales» opérées par les services de renseignements de l'armée libanaise.

Les arrestations de militants du parti interdit des Forces libanaises (FL), du Courant national libre (CNL), du général Michel Aoun, qui vit en exil en France) et du Parti national libéral (PNL, de Dory Chamoun) ont été estimées par la presse de 150 à 250 depuis dimanche, en l'absence de chiffres officiels. Le procureur général, Adnane Addoum, a pour sa part affirmé hier que plus de 150 personnes ont été interpellées depuis dimanche dans les rangs des chrétiens anti-syriens.

Ces arrestations ont été dénoncées par des politiciens chrétiens et musulmans, tandis que les députés pro-syriens, notamment les mouvements chiites Amal et Hezbollah, s'étaient abstenus de les commenter.

La presse a également condamné cette «atteinte aux libertés». «Cette nouvelle réalité fera-t-elle éclater une crise au sein du régime et entre le gouvernement et les services de sécurité?», s'est interrogé l'influent quotidien indépendant *An Nahar*.

Plus de 150 personnes ont été interpellées depuis dimanche

Dans son éditorial, le p.-d.g. d'*An Nahar*, Gébran Toueni, n'a pas hésité à comparer les arrestations à «une tentative de coup d'État militaire» et à évoquer une lutte entre les dirigeants au pouvoir dont l'objectif serait la démission du gouvernement de Rafic Hariri. Mercredi, le ministre de l'Intérieur, Elias Murr, qui assure l'intérim à la Défense, a affirmé avoir ordonné les arrestations pour déjouer une tentative de partition du pays.

Le responsable du courant aouniste, le général à la retraite Nadim Lteif, le conseiller de l'ancien chef des FL, Toufik Hindi, et le responsable de la section étudiante du PNL, Raymond Najjar, figurent parmi les personnes arrêtées, ainsi qu'une dizaine d'avocats.

Les interrogatoires ont commencé mercredi et le tribunal militaire a prononcé dans la nuit des verdicts contre dix étudiants, condamnés à des peines de cinq à 45 jours de prison pour «diffamation du chef de l'État et atteinte à la réputation de l'armée syrienne». Huit autres ont été relâchés «faute de preuves» ou «au bénéfice du doute», alors qu'une lycéenne de 16 ans était déferée devant le Tribunal des mineurs pour avoir distribué des tracts.

Quinze autres personnes ont été déferées devant les tribunaux militaires et civils dans la nuit, parmi lesquelles neuf avocats, dont un haut responsable du CNL, Geryes Haddad. Elles sont accusées d'«avoir formé une association de nature à mettre en danger l'autorité de l'État, ses institutions civiles et militaires». Dix d'entre elles sont en outre accusées d'«actes, d'écrits et de discours mettant en danger le Liban et ses relations avec un État frère [la Syrie]».

Les arrestations avaient poussé le chef druze Walid Joumblatt, dont le bloc parlementaire est représenté par trois ministres, à exiger le limogeage des responsables des services de renseignement.

La Macédoine est en deuil

Les affrontements se poursuivent malgré l'accord de paix

REUTERS

Skopje — Des affrontements ont opposé hier les forces macédoniennes aux rebelles albanophones à Tetovo, dans le nord-ouest de la Macédoine, quelques heures après la mort d'un policier lors d'un accrochage. Ces nouveaux combats laissent planer le doute sur les chances de succès de l'accord de paix paraphé la veille entre les dirigeants politiques macédoniens.

Le gouvernement de Skopje a décrété hier un jour de deuil national en hommage aux dix soldats macédoniens tués la veille dans une embuscade — la plus meurtrière en six mois de conflit — entre la capitale et Tetovo. À la suite de cette embuscade, le chef d'état-major de l'armée macédonienne, Pande Petrovski, a présenté sa démission au président Boris Trajkovski, qui l'a acceptée. L'intérim de Petrovski sera assuré par Metode Stamboliski.

Dans les quartiers ouest de Tetovo, la deuxième ville du pays, de fortes détonations et des tirs d'armes automatiques ont retenti hier. «Les forces macédoniennes concentrent leurs tirs autour du quartier de Teqe», a déclaré Shaip Bilali, le chef de la police de la ville.

Face à ces nouvelles violences, le ministre macédonien de la Défense, Vlado Buckovski, un modéré sous le feu de nombreuses critiques après l'embuscade de mercredi, a souhaité qu'une chance soit laissée à la paix. «Nous sommes à un moment décisif pour l'avenir de notre pays. Malgré notre chagrin et notre douleur, nous devons garder la tête froide et ne pas nous laisser aller à nos émotions», a-t-il dit. Déjà par le passé Vlado Buckovski s'est déclaré hostile à une solution purement militaire. Hier, un porte-parole du ministère de la Défense a réaffirmé que «toute solution militaire serait suicidaire».

Le Conseil de sécurité macédonien, pour sa part, a adopté mercredi le principe de mesures énergiques contre la rébellion «pour anéantir la menace pesant sur ses forces de sécurité et les citoyens de la République de Macédoine».

Dans ce contexte tendu, toute la question est de savoir si l'accord paraphé mercredi sur les bords du lac d'Ohrid sera accepté par les députés macédoniens au Parlement et par les rebelles. Ceux-ci n'ont pas participé aux entretiens mais sont vraisemblablement restés en contact avec certains des partis politiques qui y étaient représentés.

Le général Gezim Ostreni, chef



STEVAN LAZAREVIC REUTERS

Des soldats yougoslaves patrouillaient, hier, la frontière avec la Macédoine, près de Miratovac.

d'état-major des rebelles albanophones de l'UCK (Armée de libération nationale), s'est félicité de l'accord. «Il répond aux objectifs auxquels chacun s'est engagé: les États-Unis, l'Union européenne, tout le monde et l'UCK», a-t-il déclaré à un quotidien du Kosovo. Il a aussi démenti que l'UCK ait été impliquée dans l'embuscade de mercredi, en affirmant qu'elle n'était pas présente dans la région concernée.

Une étape

Dans une interview au quotidien français *Le Monde*, l'émissaire de l'Union européenne pour la Macédoine, l'ancien ministre français de la Défense François Léotard, admit que l'accord paraphé mercredi n'est qu'une «première étape». Il reconnaît qu'il existe un risque que l'UCK n'accepte pas l'accord signé par les partis.

En ce qui concerne l'avenir, l'OTAN s'est engagée à envoyer 3500 hommes en Macédoine pour prendre possession des armes des rebelles. Encore faut-il au préalable que l'accord soit définitivement signé, qu'un cessez-le-feu soit en place et que les rebelles remettent volontairement leurs armes.

Dans son entretien au *Monde*, François Léotard reconnaît implicitement les difficultés de l'opération. «À partir de la signature officielle de l'accord, lundi, il faudra que l'OTAN donne un ordre d'activation. Il faudra ensuite compter une vingtaine de jours pour que le dispositif soit totalement opérationnel. Mais l'OTAN est une «grande maison» qui exige de solides garanties, notamment l'établissement et le respect total d'un cessez-le-feu. Or, à l'heure actuelle, la sécurisation du terrain est loin d'être assurée.»

EN BREF

Bombes à Mexico

(AFP) — Trois bombes de fabrication artisanale ont explosé dans la nuit de mercredi à hier devant trois banques, blessant une personne, attentats qualifiés de «coup de propagande» par le maire de la capitale qui a aussitôt lancé un appel au calme à la population. Deux des attaques à l'explosif, menées selon des témoins par des groupes de trois hommes portant des cagoules, ont été revendiquées par les Forces armées révolutionnaires du peuple (FARP) qui ont posé leurs sigles sur des murs proches des établissements visés, toutes des succursales de la grande banque mexicaine Banamex, qui vient de fusionner avec la City Bank. Ils avaient aussi prévenu les quelques passants les invitant à s'éloigner parce qu'il «allait y avoir du feu d'artifice».

Buenos Aires veut interroger Kissinger

(AFP) — La justice argentine veut savoir si l'ancien secrétaire d'État américain Henry Kissinger connaissait l'existence du plan Condor, créé dans les années 1970-80 par les dictatures latino-américaines pour éliminer leurs opposants respectifs, a annoncé hier l'agence Telam. Citant des sources judiciaires non précises, l'agence gouvernementale argentine rapporte que le juge fédéral Rodolfo Canicoba Corral va demander dans les prochaines heures à la justice américaine de recueillir le témoignage de Kissinger. Dans le même dossier, le juge Canicoba a déjà inculpé l'ancien dictateur argentin Jorge Videla, actuellement assigné à résidence, et demandé l'extradition du Chilien Augusto Pinochet et du Paraguayen Alfredo Strössner (réfugié au Brésil), ainsi que d'autres anciens militaires chiliens et uruguayens. Le 30 juillet dernier, la Cour suprême du Chili a autorisé l'interrogatoire aux États-Unis de Henry Kissinger dans l'affaire de l'assassinat du journaliste américain Charles Horman.

Coup d'État aux Comores

(AFP) — Un «comité militaire» a affirmé hier sur les ondes de la radio anjouanaise avoir renversé le lieutenant-colonel Said Abeid Abdérémame, chef de l'autorité anjouanaise, et pris le pouvoir dans l'île comorienne, ont indiqué des habitants contactés au téléphone par l'AFP depuis Moroni. Un communiqué d'une phrase a annoncé le coup d'État, sans donner le nom d'aucun responsable, ont précisé ces habitants. Auparavant, un opposant au lieutenant-colonel Abeid, Salim Ali Abdou dit Bagoulam, avait annoncé le renversement du leader anjouanaise par la gendarmerie et l'armée de l'île.

Québec

Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-dessus mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
Café-Resto Solepsi inc. CAFE-RESTO SOLESSI INC. 52, rue St-Viateur Ouest, Montréal (Québec) H2T 2K8. Dossier: 160-101	1 Bar (suite à cession)	52, rue St-Viateur Ouest, Montréal (Québec) H2T 2K8
Guildor Paquet BAR G.P. 750, rue Gifford Montréal (Québec) H2J 1N7. Dossier: 232-041	Addition d'autorisation de danse et spectacles sans nudité dans Bar existant	750, rue Gifford Montréal (Québec) H2J 1N7
Sacha Fabry TERRASSE STE-HELENE 2127, rue Ste-Hélène Longueuil (Québec) J4K 3T5. Dossier: 785-673	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	2127, rue Ste-Hélène Longueuil (Québec) J4K 3T5
Groupe Compass (Québec) Inc. CENTRE MOLSON LA MISE AU JEU/LE CLUB 1200, de la Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) H3B 4C9. Dossier: 1252-626	3 Bars, 2 Restaurants pour vendre	1200, de la Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) H3B 4C9

9106-3487 Québec inc. RISTORANTE PRIMI PIATTI 47, rue Green Saint-Lambert (Québec) J4P 1S2. Dossier: 1254-457	1 Restaurant pour vendre	47, rue Green Saint-Lambert (Québec) J4P 1S2
Clique du soleil CIRQUE DU SOLEIL 8400, 2e Avenue Montréal (Québec) H1Z 4M6. Dossier: 1409-788	Changement de capacité de 1 Restaurant pour vendre sur terrasse Addition 2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	8400, 2e Avenue Montréal (Québec) H1Z 4M6
Philadelphia steak fromage inc. PHILADELPHIE STEAK FROMAGE INC. 6092, ch. Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3S 1Z7. Dossier: 1557-479	1 Restaurant pour vendre	6092, ch. Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3S 1Z7
Hôtel Gaull inc. HOTEL GAULL INC. 449, rue Ste-Hélène Montréal (Québec) H2Y 2K9. Dossier: 1830-371	1 Restaurant pour vendre 1 Bar (mini-bar aux chambres) Demande amendée	449, rue Ste-Hélène Montréal (Québec) H2Y 2K9
Michelle Mentink, Albano Carquejo DE MACEDO RESTAURANT LA DELIZIA ENR. 839, rue St-François-Xavier Terrebonne (Québec) J6W 1H1. Dossier: 1842-368	Changement permanent d'emploi de 2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	839, rue St-François-Xavier Terrebonne (Québec) J6W 1H1
Franco Gattuso IL PIATTO DELLA NONNA 5171, rue St-Laurent Montréal (Québec) H2J 2M1. Dossier: 1844-059	1 Restaurant pour vendre	5171, rue St-Laurent Montréal (Québec) H2J 2M1
Miller Brewing Trading Company, Inc. (A/S: Me Julie Himo) Gowing Laffeur Henderson srt 1, place Village-Marie, 37e étage Montréal (Québec) H3B 3P4	Permis de distribution de bière	1500, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2L 2R5

É D I T O R I A L

Fausses notes

De nombreux finissants de secondaire V ont eu l'heureuse surprise cet été de recevoir un relevé de notes nettement supérieures à leur moyenne de l'année (*«Le dépassement par la «modération»», Le Devoir, 9 août 2001*). Ce bond vers le haut s'explique par les manœuvres statistiques du ministère, qui «modère» les notes des élèves, le plus souvent en les relevant. Il y a lieu de s'interroger sur cette pratique, au moment où le ministre de l'Éducation parle de relever les exigences et la qualité de l'enseignement.

Le phénomène n'est pas nouveau. Et bien qu'il soit périodiquement décrié, on pourrait presque dire qu'il fait partie de nos mœurs scolaires. Année après année, le ministère de l'Éducation modère ou normalise les résultats des examens qu'il impose dans certaines matières aux élèves de secondaire IV et V. Une pratique similaire expliquerait les taux faramineux de réussite des cégépiens au test de français imposé à la sortie du collège. À moins que l'indulgence excessive des correcteurs du ministère de l'Éducation ne suffise à elle seule à faire bondir les notes?

Si ces résultats correspondaient au niveau attendu de maîtrise en français de l'étudiant, ce dernier n'aurait pas besoin, une fois inscrit à l'université, de suivre des cours de rattrapage dans sa langue maternelle. L'Université de Montréal, par exemple, estime qu'un tiers de ses étudiants éprouve des problèmes avec la langue française. Cette situation de laxisme exacerbé se répercute d'un bout à l'autre du réseau scolaire, en donnant à tort l'impression que tout va bien.

La «modération» des notes à laquelle procède le ministère de l'Éducation envoie un drôle de message aux enseignants plus exigeants puisqu'au terme de la série d'opérations de tripotage, les résultats de leurs élèves sont modifiés à la hausse, pour être conformes à l'ambiance générale. De telles habitudes ont pour effet de réduire artificiellement l'écart entre les plus forts et les plus faibles, ce qui n'est pas la meilleure manière d'encourager l'effort, on en conviendra. Et ce n'est certainement pas ainsi que l'on va relever le niveau général des apprentissages au Québec.

Plusieurs experts ont dénoncé, encore l'an dernier, les failles considérables du système provincial d'évaluation des élèves, mais sans succès. Le ministère de l'Éducation semble plus soucieux de se justifier que de s'améliorer. En tout cas, personne, à Québec, n'a fourni d'explication satisfaisante quant à la crédibilité de ces examens nationaux. On se demande à quoi serviront alors les contrôles additionnels que le ministère de l'Éducation, François Legault, projette d'imposer dans un avenir rapproché. Ce dernier a en effet annoncé la mise en place d'un examen unique à la fin du cours primaire. Il veut également que les futurs maîtres de français subissent une épreuve unique, question de s'assurer qu'ils sont bel et bien équipés pour transmettre des connaissances aux enfants. Fort bien. Mais à quoi bon multiplier les tests si l'outil de contrôle est défaillant ou si, au bout du compte, il est manipulé de manière à faire en sorte que le plus grand nombre possible réussisse? On tourne en rond.

Un bref coup d'œil aux pourcentages d'abandon à l'école secondaire suffit pour comprendre qu'il faut s'attaquer à ces échecs en série. Mais pas en réduisant les exigences. À quoi servent de belles rangées de chiffres reflétant d'éclatants succès s'ils ne correspondent pas à la réalité?

Alarmé par les taux d'échec et de redoublement à l'école publique, le ministre de l'Éducation a exigé des écoles qu'elles produisent des plans de réussite, avec des objectifs précis d'amélioration. Un tel exercice, on l'a déjà dit, n'est pas nécessairement compatible avec l'esprit de la réforme, laquelle insiste moins sur la performance et davantage sur le respect du rythme de l'élève, au point où le redoublement est presque banni au primaire. Mais que les directions d'école mettent l'accent sur la hausse des taux de réussite dans un avenir rapproché, ou qu'elles privilégient l'approche plus flexible associée à la réforme, elles devront s'appuyer sur une politique d'évaluation des apprentissages qui est malheureusement encore incomplète. Et elles devront pouvoir compter sur des épreuves ministérielles crédibles, dont les résultats permettent de mesurer réellement les connaissances des enfants. Il est grand temps que les autorités s'attaquent à ce problème de l'évaluation trop longtemps taboue, qui handicape aujourd'hui notre système.

pdesrivieres@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

La société de demain

L'être humain se perfectionne, ses connaissances se spécialisent de plus en plus. Il reconnaît l'utilité de chaque chose et il sait s'en servir adéquatement. L'intelligence de l'homme se développe, c'est ce qu'on appelle l'évolution. Le phénomène de la fierté gaie reflète-t-il l'évolution de l'homme?

Quelle société désirez-vous pour demain? La société se façonne à l'image de son peuple, un peuple de bonne foi, un peuple de bonnes lois; un peuple sachant maîtriser ses envies, ses vices et ses pulsions égoïstes, un peuple responsable bâtissant une société forte pour demain; un peuple qui a du cran et de l'audace pour les chemins à bâtir.

Ce n'est pas toujours la joie d'être différent, je comprends! Mais cette différence vaut-elle la peine d'être pleinement vécue et applaudie? Fera-t-elle du bien à la société? Le nombre d'adeptes croissants réalisera-t-il une société plus saine, plus forte, plus humanisante et plus heureuse? Quelle est la richesse d'une société? Quelles sont les valeurs à prôner dans notre société actuelle? Ces valeurs ne flashent pas, ce sont des valeurs plus humbles, plus discrètes. Et si on sortait de l'ombre les valeurs qui donnent un sens à la vie pour en faire une référence? Une famille nombreuse, des enfants unis dans une même solidarité, dans un même devenir collectif. On a perdu de vue ces valeurs, elles ne sont plus exaltées. Est-ce la culture du party à tous les jours qui prend place? Elle accompagne la loi du moindre effort conduit par un narcissisme grandissant.

La tolérance laisse passer tout, un peu trop... et nous perdrons un peuple dans le flot... cet engluement ensevelira nos enfants dans un gouffre de malheur. Et qui sera là demain pour relever cette société défectueuse, démolie par ses vices? Nous? Non,

messieurs dames, nous ne serons plus là. Que bâtissons-nous aujourd'hui pour demain? Absurdité ou insouciance? Quel recours avons-nous? Jouer à l'autruche ne nous mènera à rien... Désirez-vous une société de gais et de lesbiennes ou une société de familles nombreuses? À vous de choisir... Personnellement, je crois que l'individu et la société se porteraient beaucoup mieux à se marier et à avoir plusieurs enfants, sans toutefois jeter la pierre aux quelques-uns qui sont marginaux. Je ne condamne pas les gais mais je n'en suis pas fier.

J'ai eu la chance d'être guidée dans mes choix (un guide merveilleux) et je suis fière de mes beaux enfants, la vie s'est embellie. Ayez la même chance... J'aurais pu choisir aussi une vie chaste à me consacrer aux plus pauvres du monde... Une vie tout aussi remplie et exaltante, épanouissant l'humain en moi.

Danielle Perron
Mère de famille et étudiante
Carmel, 5 août 2001

D'une chaîne à l'autre

Que fait-on des finissants en communication qui aspirent à travailler comme animateur, comme chroniqueur à la télévision?

Je suis éberluée par le choix de ceux-ci à chaque nouvelle émission proposée par les différentes chaînes. D'une fois à l'autre, je me dis qu'on verra de nouvelles têtes, des petits nouveaux qui ont passé des années à étudier et à travailler leurs techniques devant les caméras. Et pourtant, ça arrive si peu souvent! Est-ce que les étudiants envoient leur CV? Sont-ils si mauvais qu'il n'y ait pas d'avenir pour eux?

D'une chaîne, d'une émission, d'un show à l'autre on trouve, au micro, des comédiens! Alors, je continue à me demander: la commu-

nauté artistique du Québec vit-elle si difficilement qu'il faille sacrifier ceux qui ont étudié pour faire carrière en animation télé?

Suzie Boulanger
Grand-Mère, 8 août 2001

Sonder les cœurs des sondages

Un ami qui gagne sa vie à faire des sondages m'a expliqué pourquoi le président George W. Bush a demandé au Saint-Père s'il avait une opinion à émettre sur une question pointue de biotechnologie. Et même si l'aventure lui coûte un million \$US versé aux bonnes œuvres du Saint-Père, ce sera la façon la moins coûteuse de faire faire un sondage à l'échelle mondiale. Le «cover up» a été global, il ne s'agissait que d'y penser. Deux pouvoirs aussi différents soient-ils peuvent en former un troisième qui ferait reculer Belzébuth ou Béalzéboul le seigneur du fumier. La prochaine ligne Maginot de Bush, obsolète avant que de voir le jour, est toujours la clef de l'industrie des États-Unis. Nos voisins ne donnent rien pour l'éducation et la santé, tout pour le bien-être social qu'est l'armée. Galbraith a publié un intéressant rapport sur l'utilité des guerres: *«La paix indésirable»*.

J'espère que notre grand chrétien de Jean Chrétien, bien éclairé par ses Dion précieux, saura résister à la tentation bushienne de tout sacrifier pour General Motor. Et le «Grand Moteur» envoya sur la terre, pour la sauver, le plus petit des moteurs. Marcel Aymé n'a pas eu un grand succès avec sa nouvelle, qui n'est vraiment pas une fiction. General Motor règne et ses alliés sont purs. Vous n'avez qu'à sonder les cœurs des sondages.

Gilles Derome
Laval, 6 août 2001

LIBRE OPINION

À la défense des nouveaux projets de renforcement du réseau d'Hydro-Québec

MICHEL YERGEAU
Avocat

Monsieur Michel Venne, Permettez-moi d'apporter un complément d'information à l'éditorial très dur que vous avez signé dans l'édition du 18 juillet du *Devoir*, sous le titre *«On nous a bernés»*.

Je précise avant d'aller plus loin que je suis un avocat spécialisé en droit de l'environnement et que, à ce titre, je collabore de façon étroite avec Hydro-Québec dans plusieurs dossiers, dont celui de la crise du verglas de 1998. Le manque d'objectivité qu'on pourrait de ce fait me reprocher me semble amplement compensé par la connaissance assez complète que j'ai de certains dossiers, dont celui de la crise du verglas.

Cela dit, je ne vois aucunement sur quoi vous vous basez pour dire que le gouvernement a berné la population en invoquant l'urgence pour mettre en chantier certains projets de bouclage du réseau électrique, projets qui, comme l'a reconnu la commission Nicolet, seront utiles lorsqu'ils seront réalisés et qui dans l'intervalle ont pour principal défaut de ne pas l'avoir été plus tôt.

La répétition intégrale des événements que nous avons connus en 1998 ne pourra certes pas se produire et ce n'est jamais ce que le gouvernement du Québec a prétendu pour justifier l'urgence de réaliser les projets Grand-Brûlé-Vignan, Hertel-Des Cantons, Duvernay-Anjou ou la boucle du centre-ville de Montréal. Ces projets, comme tous les autres reliés au renforcement du réseau électrique, avaient et ont toujours pour but de protéger le Québec contre la répétition d'événements de même nature, ce qui est différent. Pour s'en convaincre, il suffit de vérifier combien de jours en décembre, janvier ou février de chaque année le sud du Québec connaît des températures tournant autour du 0 °C. Tout indique que cette tendance se maintiendra, réchauffement planétaire oblige.

Bref, avant de conclure, avec la belle assurance dont vous faites preuve, que le gouvernement a berné le Québec en ordonnant à Hydro-Québec de procéder promptement, il faudrait d'abord que vous puissiez identifier une raison pour laquelle le gouvernement

aurait voulu procéder ainsi, c'est-à-dire, si on se fie à votre thèse, avec malice et fourberie et à d'autres fins que celle de servir la collectivité, puisque c'est ce que votre éditorial sous-entend. Ne vous est-il pas venu plutôt à l'esprit que le gouvernement aurait au contraire à l'époque, soit en pleine crise du verglas, agi de façon responsable et que la récente décision relative au projet Grand-Brûlé-Vignan vise peut-être elle-même d'autres fins que celles qui sont énoncées?

J'en viens maintenant à ce complément d'information que je crois utile d'apporter puisque votre éditorial se fait l'écho de propos qu'on entend et qu'on lit à gauche et à droite voulant que la Cour supérieure ait invalidé les décrets de 1998 après avoir jugé qu'il n'y avait pas urgence de réaliser le projet Hertel-Des Cantons. Rien n'est plus faux. Si les décrets ont été invalidés, c'est parce que la cour en est venue à la conclusion que certaines étapes prévues à la Loi sur la qualité de l'environnement et aussi à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme n'avaient pas été respectées. Je m'explique.

La Loi sur la qualité de l'environnement permet spécifiquement au gouvernement, sans avis préalable, de soustraire un projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement lorsque la réalisation du projet est requise afin de prévenir des dommages qui pourraient être causés par une catastrophe réelle ou appréhendée. Depuis 1980 jusqu'à aujourd'hui, le gouvernement du Québec a usé de ce pouvoir à environ 75 reprises. La décision prise par le gouvernement en 1998 relativement aux projets que j'ai énumérés plus haut n'est donc pas une exception. En soustrayant ceux-ci du processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le gouvernement s'est fondé sur une disposition spécifique de la loi, c'est ce qu'on oublie trop facilement.

Or la Cour supérieure, par la voix du juge Jeannine Rousseau, dans son jugement du 23 février 1999, n'a jamais conclu que le gouvernement du Québec n'était pas justifié de procéder de la sorte. La Coalition des citoyens et citoyennes du Val Saint-François a tenté de l'en convaincre et cette question a longuement été plaidée lors du procès. Le résultat est pourtant que la Cour supérieure a refusé de suivre les

demandeurs sur ce point, qu'elle a refusé d'intervenir sur cet aspect du dossier et qu'elle a rejeté les conclusions des demandeurs voulant que le gouvernement du Québec n'ait pas de motifs d'invoquer l'urgence pour soustraire le projet Hertel-Des Cantons à la procédure d'étude d'impact.

D'ailleurs, il est bon de rappeler que la cour n'a jamais dit que ces projets devaient être soumis à l'examen du BAPE et, le cas échéant, à celui de la Commission de protection du territoire agricole ou de la Commission municipale. La cour a plutôt conclu son analyse de la façon suivante:

«Mais qu'en est-il de l'urgence, les millions de personnes dont la vie a été perturbée, les centaines de milliers de personnes évacuées, les décès, les problèmes de santé et de sécurité, dont l'alimentation en eau potable, les pertes économiques, le désir, bref, de se prémunir contre une catastrophe appréhendée?»

«Ces faits ne sont pas oubliés. Mais d'autres moyens existaient pour permettre une action rapide en toute légalité, entre autres, une loi spéciale. Il eut fallu, bien sûr, rappeler l'Assemblée nationale et y débattre les mesures envisagées. Il est de connaissance judiciaire que les gouvernements agissent ainsi à l'occasion: grèves illégales, conventions collectives dans le domaine public, par exemple.»

«Cette approche législative aurait pu régler toutes les embûches, techniques et autres.» C'est cette suggestion de la juge Rousseau que le gouvernement retiendra finalement lorsqu'il fera adopter par l'Assemblée nationale en 1999 la Loi concernant la construction par Hydro-Québec d'infrastructures et d'équipements par suite de la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998. Cette loi n'en a pourtant pas moins été attaquée devant les tribunaux par la suite par ces mêmes personnes qui avaient attaqué la validité des décrets de 1998, ce qui est tout dire. Ce nouveau dossier est présentement entre les mains du juge André Denis de la Cour supérieure, qui a pris l'affaire en délibéré.

Bref, je trouve que vous y allez un peu fort lorsque vous dites que la Cour supérieure a jugé illégaux les décrets parce que le gouvernement aurait soustrait les projets de bouclage à la procédure d'évaluation environnementale et à l'examen du BAPE.

I D É E S

APEC

Chrétien doit assumer le blâme

Le premier ministre ne devrait plus avoir le pouvoir absolu de nommer le chef de la GRC; ce choix devrait être soumis à un veto parlementaire

NORM SPECTOR

L'auteur a travaillé pour l'ex-premier ministre de Colombie-Britannique Bill Bennett. Il fut aussi chef de cabinet du premier ministre Brian Mulroney et secrétaire du cabinet dans le dossier des relations fédérales-provinciales.

Au commencement, le premier ministre créa une Conférence de l'APEC et invita le dictateur de l'Indonésie à y assister, se faisant rassurant relativement au risque d'éventuelles manifestations embarrassantes à Vancouver.

Le campus de l'université avait été transformé en territoire stérile, la police ayant retiré les drapeaux et les banderoles et ayant écarté les étudiants, en arrêtant quelques-uns et en aspergeant d'autres de poivre de Cayenne, tout en faisant subir une fouille corporelle à plusieurs manifestantes.

Le premier ministre du Canada a dit: «Moi, le poivre, j'en mets dans mon assiette» — une déclaration que beaucoup de journalistes, mais peu de parlementaires —, trouvèrent amusante.

Le gouvernement refusa par ailleurs de répondre aux questions et demanda plutôt à la Commission des plaintes du public de faire enquête sur la conduite de la GRC.

En Chambre, le premier ministre a dit: «Laissons la Commission faire son travail», tout en niant que son enquête ait été compromise par la déclaration du Solliciteur général voulant que le «Sergeant Pepper» serait le bouc émissaire dans cette histoire.

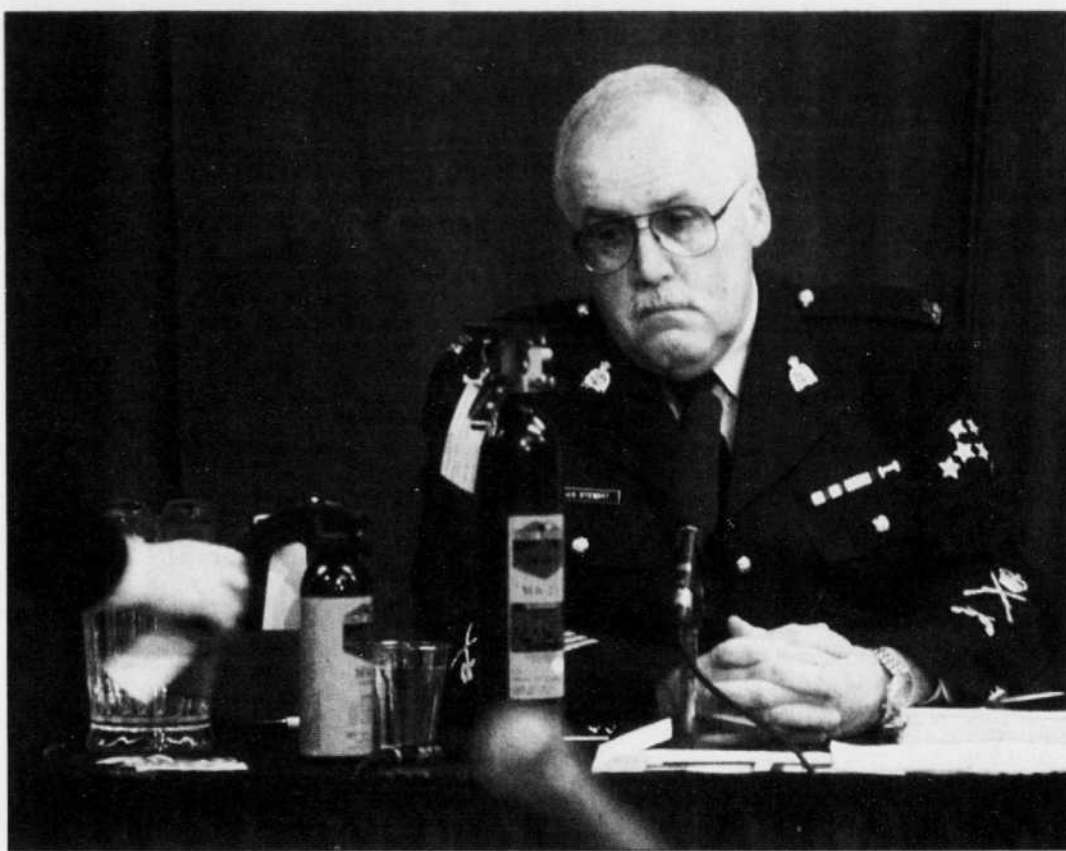
Le Solliciteur général a dû démissionner, et Ted Hughes a remplacé les trois enquêteurs qui, eux aussi, ont démissionné; entre-temps, des documents nous ont appris que le bureau de M. Chrétien avait donné des instructions à la GRC.

A ceux qui exigeaient une enquête juridique après que la Commission eut expliqué que son mandat n'incluait pas le Bureau du premier ministre, M. Chrétien a répété: «Laissons la Commission faire son travail» — bien que cet énoncé ne signifiait aucunement qu'il témoignerait lui-même ou qu'il produirait tous les documents requis.

Et Ted Hughes a fait son travail, examinant tous ces événements, innocentant en partie le «Sergeant Pepper», et inculquant les haut gradés de la GRC et le Bureau du premier ministre pour avoir violé les droits et libertés des manifestants.

◆ ◆ ◆
Une semaine avant qu'il ne soumette le volumineux rapport qu'il mit presque une année à écrire, Ted Hughes m'a indiqué, au cours d'un dîner, qu'il avait été son mandat jusqu'au bout. De plus, il m'a assuré que son rapport démontrerait si le niveau politique s'était interposé dans des sphères relevant de la police.

Le Sommet est le gros spectacle du premier ministre et de son bureau, et on comprend pourquoi M. Chrétien a voulu être, et a été, intimement mêlé à sa planification. Pas étonnant, donc, que ses conseillers politiques et bureaucratiques aient



PRESSE CANADIENNE

Le sergent Hugh Stewart, alias «Sergeant Pepper», personnage clé du controversé «Peppergate».

également été impliqués.

Cependant, l'un d'entre eux, Jean Carle, a joué «un rôle inapproprié» en demandant à la police de déplacer des étudiants campant près du lieu où se tenait le Sommet. Ses motifs étaient essentiellement politiques. Il a donc violé les droits des jeunes Canadiens, y compris de certains qui protestaient pour améliorer l'état et non pas pour le renverser.

M. Hughes constate que M. Carle a exercé un pouvoir discrétionnaire très large au sein du bureau du premier ministre, disposant de l'autorité nécessaire pour intercepter une plainte envoyée par le président de l'université au sujet des restrictions faites aux manifestants. M. Chrétien n'a jamais vu la lettre.

Certains pointent le doigt en direction de M. Carle; cependant, plusieurs haut gradés au Bureau du premier ministre ont toujours disposé d'une large marge de manœuvre en son nom. C'est pourquoi M. Chrétien doit être imputable pour les gestes de son entourage.

Il revient maintenant aux partis de l'opposition à Ottawa de déterminer si le premier ministre a directement discuté de ces questions avec M. Carle. M. Chrétien, toutefois, devrait déjà faire des excuses à la Chambre des communes relativement à ce qui est révélé dans le rapport de M. Hughes.

La recommandation la plus importante du rapport porte sur une loi réglementant les relations entre le gouvernement et la police. Dans l'affaire des Airbus, M. Chrétien avait prétendu que le gou-

vernement n'intervient jamais dans les affaires de la police. Après avoir nié toute forme de participation de son bureau dans les affaires de sécurité au Sommet, il a par la suite plutôt insisté sur le fait que la police a toujours eu le dernier mot. Ce qui est à l'opposé de la façon dont les choses se passent habituellement à Ottawa.

Les deux officiers qui présidaient la GRC à cette époque ont fait carrière au sein du corps de sécurité personnel du premier ministre. Au cours des années, ils ont sûrement traité de questions délicates, telles que le déplacement de chahuteurs lors de discours du premier ministre.

Ils n'ignoraient sûrement pas que c'est le premier ministre qui nomme le commissaire de la GRC. Je puis certifier, parce que j'en ai fait l'expérience, que contrer l'ingérence politique du bureau de M. Chrétien, ou du Solliciteur général actuel, Laurence Macaulay, est la meilleure façon de couper court à une carrière à Ottawa.

M. Hughes reconnaît que la police a déjà tiré plusieurs leçons des recommandations contenues dans son rapport. Cependant, en plus de la nécessité d'une nouvelle loi garantissant l'indépendance de la GRC, n'importe quelle réforme significative doit limiter le pouvoir unilatéral du premier ministre de nommer le chef de la GRC, en le soumettant au contrôle d'un veto parlementaire.

enspector@hotmail.com

Protocole de Kyoto

Une solution pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Le transport en commun constitue un moyen inestimable pour assurer une meilleure qualité de vie à tous

JOCELYNE GIRARD-BUJOLD

Députée de Jonquière à la Chambre des communes
Bloc québécois

Au cours des dernières semaines, les médias ont fait grand cas du sauvetage in extremis du protocole de Kyoto, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés. A ce titre, le

Canada s'est engagé à diminuer ses émissions de 6 % par rapport à 1990 d'ici 2010-12. Si la tendance actuelle se poursuit, c'est plutôt vers un dépassement de l'ordre de 35 % que nous nous dirigerons. Il est clair que le Canada n'a guère fait preuve de leadership dans ce dossier. Il a choisi de se coller à la position américaine en préférant faire la promotion des puits de carbone ou de l'énergie nucléaire, des stratégies décriées par les groupes environnementaux.

Les récentes vagues de smog urbain à Toronto et à Montréal constituent des exemples frappants de la situation au pays. Il est clair que le gouvernement fédéral gagnerait en crédibilité s'il décidait de prendre un virage vert sur son propre territoire. A ce titre, j'ai déposé, en janvier dernier, le projet de loi C-209 qui permettrait aux usagers des réseaux de transport en commun de bénéficier de réductions fiscales pour l'utilisation des autobus, des tramways, des trains légers ou du métro. Bien que le sujet ait été passé sous silence, il est indéniable que le transport en commun constitue une solution inestimable pour assurer une meilleure qualité de vie à tous, étant donné que les automobiles sont responsables du tiers des émissions de gaz pol-

On estime
que 16 000
citoyens
meurent
prématurément
à cause
de la mauvaise
qualité de l'air

luants au pays. De plus, il s'agirait d'une méthode à moyen terme pour que le Canada respecte enfin ses engagements de Kyoto.

Annuellement, on estime que 16 000 citoyens meurent prématurément à cause de la mauvaise qualité de l'air et que les coûts en soins de santé qui y sont reliés frôlent le milliard de dollars. Autre donnée saisissante, le nombre d'enfants hospitalisés parce qu'ils souffrent d'asthme a grimpé de 23 % entre 1980 et 1990. Le transport en commun constitue donc la solution idéale pour pallier cette situation désastreuse, puisqu'un seul autobus peut contenir autant de passagers que 40 ou 50 voitures. De plus, ses émissions de gaz nocifs par kilomètre-passagers n'équivalent que le quart de celles des voitures. A titre d'exemple, le niveau de pollution de l'air d'une grande ville canadienne a augmenté de 20 % lorsqu'elle a été privée de ses services de transport en commun. Malgré ces faits accablants, il n'existe présentement aucune mesure pour favoriser ce type de transport au niveau fédéral.

Outre la qualité de l'air, la réduction des embouteillages routiers constitue également un avantage non négligeable des transports publics. Dans les grands centres urbains, 50 % de la population opte déjà pour le transport en commun. A titre d'exemple, si tous les clients de la STCUM utilisaient une voiture, on pourrait remplir parecchocs à pare-chocs une autoroute reliant Montréal à Gaspé. La situation demeure toutefois préoccupante, à tel point que la construction d'un nouveau pont reliant l'île de Montréal à la Rive-Sud a été envisagée il y a quelques mois.

La mise en place d'avantages fiscaux pour les utilisateurs des réseaux de transport en commun est donc une solution de rechange au mutisme du gouvernement fédéral dans ce dossier. Les expériences réalisées ailleurs nous montrent qu'une telle mesure favorise une augmentation de l'achalandage de ce type de transport. Dans la région de San Francisco, l'utilisation des transports en commun a augmenté de 31 % chez les personnes bénéficiant d'une exemption limitée. L'utilisation s'est encore accrue lorsque la portée des exemptions a été élargie. On peut donc estimer que l'augmentation serait semblable si le projet de loi C-209 venait à être adopté.

L'enthousiasme soulevé par le dépôt de ce projet de loi surpasse les espoirs de ses supporters. Le Bloc québécois a déjà obtenu l'appui de l'Alliance canadienne, du Parti conservateur et du Nouveau Parti démocratique dans ce dossier. Il est toutefois désolant de constater que la majorité libérale aux Communes s'oppose farouchement à cette mesure. Une position qui n'est guère surprenante, compte tenu du fait que le gouvernement canadien est davantage porté à faire la leçon aux autres pays que d'agir chez lui.

Non, le protocole de Kyoto est loin d'être sauvé et le Canada n'a pas à être fier de ses prises de position. Il reste encore quelques semaines pour que les élus libéraux cessent de faire mauvaise fortune bon cœur dans ce dossier, puisque le projet de loi C-209 sera soumis au vote dès le mois d'octobre. Espérons que ces derniers prendront le temps d'analyser les avantages que le transport en commun procure à tous les citoyens avant de reléguer l'initiative proposée aux oubliettes. Tant et aussi longtemps qu'il se refusera à agir concrètement sur son territoire, le Canada risque de figurer au ban des parias qui n'ont que faire de l'environnement et pour qui le smog ou l'asthme juvénile n'est que pure invention d'écologistes extrémistes.

Réplique à Alain-Robert Nadeau

Comme un roman: épilogue

Le forum judiciaire est un endroit souvent en marge d'une certaine réalité

CAROLINE BEAUCHAMP

Avocate

La lecture de la chronique d'Alain-Robert Nadeau parue le 27 juin dernier, intitulée *Comme un roman*, a suscité chez moi nombre de réflexions, à un point tel qu'il m'a été impossible de résister à l'appel du clavier pour vous les faire partager.

Lorsque est exprimée l'opinion selon laquelle le forum judiciaire, à cause des garanties d'indépendance dont il jouit, devrait être préféré à l'organe politique afin de décider des «questions controversées», je mesure toute la distance qu'il y a entre ce que je qualifie de vision légaliste et la réalité des choses telles que je les comprends. Répandue chez nombre de juristes, la vision légaliste aime à croire que le droit a réponse à tout, dans un monde où les valeurs traditionnelles, religieuses, spirituelles ont éclaté et où le besoin de certitude se fait de plus en plus pressant. Or, c'est précisément ce que procure le droit, personnifié par le juge: la certitude.

Comme société, nous devons faire face à des questions nouvelles, qui ne font pas l'unanimité, telles celles concernant la bioéthique, les droits des homosexuels, l'avortement, le meurtre par compassion, l'euthanasie, pour ne nommer que celles-là. Comment arriver à dégager un consensus, une vision collective quant à ces orientations, comment élaborer des lignes directrices sans passer par le forum politique? Comment, autrement que par la discussion, la consultation, le débat que permet le processus parlementaire, peut-on en arriver à encadrer légitimement ces questions fondamentales?

Selon la vision légaliste prônée par M. Nadeau, les juges nommés à vie, «qui n'ont de comptes à rendre à personne», sont les personnes les mieux placées pour décider de ces sujets, le politique devant se restreindre à définir «les grandes orientations politiques de la société». J'avoue que j'ai de la difficulté à saisir la différence entre ce partage des tâches, puisqu'un projet de société digne de ce nom devra le plus souvent, en bout de piste, se matérialiser dans une loi afin d'être effectif. Or, le cas échéant, cette législation pourra faire l'objet d'un contrôle judiciaire en regard de son adéquation avec les garanties constitutionnelles. Qui donc, au bout du compte, sous le couvert de la Charte, tracera ces grandes orientations? De plus, faut-il comprendre de ce partage des tâches que toute la question des droits fondamentaux ne constitue pas une grande orientation de société? On le comprend, les tribunaux, dès qu'il s'agit de la protection des droits et libertés, jouissent d'une marge de manœuvre considérable.

Loin de moi l'idée de nier les vertus de la possibilité pour le justiciable canadien de se prévaloir des garanties offertes par la Charte. Cependant, il me semble que l'on oublie trop souvent de souligner les désavantages inhérents au processus judiciaire. Ainsi, le débat judiciaire est avant tout contradictoire, c'est-à-dire que les juges sont aux prises avec deux parties. Inévitablement, l'une d'elles doit gagner, et l'autre doit perdre. La recherche de consensus ne guide pas le juge. Au contraire, le respect de la règle du précédent, de la jurisprudence antérieure, comme le souligne M. Nadeau, va conditionner le raisonnement judiciaire. Par ailleurs, les juges sont captifs, ou devraient l'être, des arguments soumis par les parties. Ils sont donc tributaires de la preuve faite devant eux. Or justement, la nature de la preuve à faire en matière sociale satisfait souvent difficilement aux règles exigées par le forum judiciaire. De plus, à l'heure actuelle, les juges canadiens ne peuvent exiger de leur propre chef la production d'études additionnelles ou d'entendre des témoins spécialisés qui pourraient leur permettre de prendre une décision plus éclairée, comme c'est le cas par exemple en Europe devant les cours constitutionnelles.

A mon avis, tous ces facteurs font du forum judiciaire un endroit, certes se voulant empli de certitude, mais situé, précisément à cause de ces règles, souvent en marge d'une certaine réalité. Aussi, affirmer que le principe de l'indépendance judiciaire est garant du principe démocratique me semble un peu court.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courriers, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous prendrons contact avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (cartooniste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Ballargeron (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Durrice (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaires à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Pett (comité); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslain Côté, Marlène Côté, Martin Fournier, Véronique Géraud, Anouk Hurburt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruellan (publicitaires), Laurence Thériault (directrice clientèle), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Berubé (secrétaires); LA PRODUCTION: Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yanick Martel, Olivier Zuida; PROMOTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable intérimaire), Hélène Gervais, Dominique Larivière, (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaires administratives), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross; LA FONDATION DU DEVOIR: Roger Boivert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

MÉDECINS
Travail en solo

SUITE DE LA PAGE 1

80 en raison de la volonté des médecins d'améliorer leur qualité de vie et de la féminisation de la profession. «Les médecins de famille des autres provinces travaillent en solo, font de plus longues semaines et entrent au bureau la fin de semaine», indique le Dr Harold Dion, président du Collège québécois des médecins de famille, pour expliquer la nécessité d'avoir des effectifs plus importants au Québec.

«Les chiffres laissent penser que le Québec est dans une position tout à fait enviable alors que, dans les faits, ces chiffres sont gonflés d'au moins 15 %», considère le Dr Jean Rodrigue, de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, précisant que, dans son calcul, l'Institut tient compte des médecins retraités et de ceux qui ne pratiquent pas ou peu. «Et on ne sait pas dans quelle mesure ça joue dans les autres provinces», ajoute-t-il. Les effectifs au Québec sont d'autant plus réduits que, selon lui, seulement l'équivalent de 4500 omnipraticiens travaillent en soins de première ligne, qu'il s'agisse de cabinets privés, de CLSC ou d'hôpitaux pour malades chroniques.

La pénurie de médecins existe réellement au Québec, insistent les médecins, et les mesures prises par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour augmenter de 55 le nombre d'admissions dans les facultés de médecine l'an prochain ne sont pas superflues. À titre d'exemple, le Dr Yves Lamontagne, président du Collège des médecins, fait le maigre bilan des diplômés de la cuvée 2000 dans les spécialités reliées au cancer: huit finissants en hématologie, deux en oncologie médicale et quatre en radio-oncologie. Au ministère de la Santé, on précise d'ailleurs que 55 places seront ajoutées l'année suivante pour atteindre 666 admissions dans les facultés de médecine de la province en 2004. Mais la pénurie ne se résorbera pas de sitôt, selon le Dr Lamontagne, car on ne verra les effets de cet ajout que dans sept à dix ans. «Je trouve ça dramatique. On n'a pas atteint le fond du baril encore», prévient-il.

L'Institut note une féminisation de la pratique médicale. En quatre ans, le nombre de femmes s'est accru de 15,6 % au pays pour maintenant représenter 29,2 % du contingent des médecins. Selon l'Institut, cette tendance devrait s'accroître dans les prochaines années puisque les femmes sont maintenant aussi nombreuses que les hommes à s'inscrire aux programmes de médecine. L'Institut sous-estime leur nombre, estime Jean Rodrigue. Au Québec, les femmes représentent environ 40 % des effectifs, et non 32,7 % comme l'indique l'Institut. Quant aux admissions à l'université dans les facultés de médecine, les femmes constituent désormais 60 % des recrues.

Les médecins vieillissent et, au Québec, la moyenne d'âge est passée de 46,4 ans en 1996 à 47,4 ans en 2000. Du même coup, la proportion des moins de 40 ans a diminué, chutant en quatre ans de 31,6 % à 27,4 %, alors que les médecins âgés de 50 à 59 ans représentent désormais 23,5 % des effectifs au lieu de 20,4 % en 1996. Les médecins voyagent aussi, mais beaucoup moins qu'en 1996. En 2000, ils ont été 420 à partir à l'étranger (une baisse de 42,1 % par rapport à 1996), pendant que 256 sont rentrés au bercail.

Rappelons que l'Institut canadien d'information sur la santé est un organisme sans but lucratif à charte fédérale créée en 1994 pour diffuser et gérer de l'information dans le domaine de la santé au Canada.

Carpe diem

Par Yvon Corbeil

Les journalistes financiers seraient-ils de bons herméneutes, qui rapportent les propos des analystes financiers, mauvais devins?

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces
et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par l'imprimerie Québec St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de l'imprimerie Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Contrat de vente 40012291 Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

JÉRUSALEM

Réjouissance dans les camps au Liban

SUITE DE LA PAGE 1

Scène de chaos: blessés éparpillés sur la chaussée, en sang, sirènes et ballet des ambulances, verre brisé, chaises et autres débris jonchant le sol, volontaires juifs orthodoxes recherchant les morceaux de chair humaine... Selon la police, la bombe contenait des clous, pour être plus meurtrière. Ces derniers jours, les forces de sécurité en alerte maximum s'attendaient à une attaque de grande ampleur, peut-être à Jérusalem, lieu le plus symbolique pour un attentat.

Les réactions dans la Ville sainte étaient martiales. «Nous sommes en guerre et dans une guerre, malheureusement, parfois on ne peut éviter les victimes. Nous agissons avec le gouvernement pour atteindre chacun des responsables de la terreur, les frapper et les tuer», a lancé Ehoud Olmert, le maire de Jérusalem.

À Beyrouth, le Jihad islamique a fait parvenir à l'Agence Associated Press un communiqué de revendication, affirmant que cet attentat était le premier d'une série et donnant l'identité du «martyr» Hussein Omar Abou Amsheh, qui avait 23 ans. Par la suite, l'aile militaire du mouvement de la résistance islamique (Hamas) a affirmé pour sa part que l'attentat était l'œuvre d'Izzedine al-Masri, 23 ans, en représailles au raid israélien de la semaine dernière à Naplouse, qui fit huit morts, dont deux dirigeants du Hamas.

Dans les camps de réfugiés palestiniens au Liban, la nouvelle de l'attentat a donné lieu à des réjouissances populaires.

De leur côté, les officiels palestiniens ont montré du doigt celui qu'ils considèrent comme le véritable responsable du drame: «Sharon est responsable de la dernière escalade. Il est la seule personne qui peut porter la responsabilité de l'assassinat de civils et de dirigeants palestiniens.»

Avant l'attentat, le chef de la diplomatie, Shimon Peres, avait rappelé ses divergences avec Ariel Sharon sur l'opportunité de reprendre les négociations: «Si nous disons que nous ne parlerons pas tant qu'il y aura la violence, cela permet à chaque homme armé de décider qu'il n'y aura pas de dialogue.»

Condamnation unanime

Le monde occidental et certains pays arabes ont condamné de façon unanime l'attentat.

Le président américain George W. Bush a déploré l'attentat et appelé le président palestinien, Yasser Arafat, qui a lui-même condamné l'attaque, à en arrêter les auteurs.

«Je déplore et condamne fermement l'attaque terroriste», a déclaré le président dans un communiqué rendu public depuis son ranch de Crawford (Texas) où il passe ses vacances. Il a exhorté le président de l'Autorité palestinienne à «agir maintenant pour arrêter et traduire en justice les respon-

sables, et prendre des mesures immédiates pour empêcher de nouveaux attentats».

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a condamné l'attentat-suicide, appelant Israéliens et Palestiniens à la retenue. «Le secrétaire général condamne l'attentat-suicide d'aujourd'hui à Jérusalem. Il déplore les actes de terreur et est profondément choqué par ces pertes terribles en vies humaines», a déclaré son porte-parole, Fred Eckhard, dans un communiqué.

Le haut représentant de l'Union européenne (UE) pour la politique extérieure, Javier Solana, a condamné «fermement» l'attentat, appelant l'Autorité palestinienne à faire tout son possible pour éviter de nouvelles attaques similaires.

Le premier ministre canadien, Jean Chrétien, s'est pour sa part dit choqué par l'attentat. «Il est plus que bouleversant de constater à quel point certains sont prêts à bafouer toutes les règles de la moralité et de la civilisation afin de détruire l'espoir d'une paix juste et durable entre les peuples israélien et palestinien», a-t-il dit.

La Belgique, l'Allemagne, la Brande-Bretagne, la France et la Russie se sont aussi dit indignées par les récents événements.

La Ligue arabe, tout en condamnant l'attentat, a pour sa part mis en cause la passivité internationale, et lui a attribué la responsabilité de la violence meurtrière au Proche-Orient et de cette attaque. Parmi les pays arabes, la Jordanie et l'Égypte ont condamné l'attentat.

SCRAIRE «C'est clair que M. Landry veut avoir un œil sur la Caisse»

SUITE DE LA PAGE 1

blairer M. Scraire. «Deux personnalités très divergentes», dit cette source.

Les relations entre les deux coqs sont encore plus tendues depuis que la Caisse a inauguré ses bureaux parisiens, en janvier 2000. M. Landry, alors vice-premier ministre, était en Europe durant cette période et n'avait pas été invité pour l'inauguration par les dirigeants de la Caisse. «M. Landry ne l'a pas digéré. Il était en fureur!» dit une source qui le connaît bien.

Ce n'est cependant pas la première fois que le départ de M. Scraire est évoqué. Il y a deux ans, sous les pressions incessantes de Bernard Landry, l'ancien premier ministre Lucien Bouchard avait même offert le job à André Bérard, l'actuel grand patron de la Banque Nationale. M. Bérard avait refusé, et Lucien Bouchard avait alors décidé de garder en poste M. Scraire plutôt que de le remplacer par un ami de M. Landry.

André Bérard n'avait toutefois pas fermé complètement la porte et avait même manifesté un intérêt pour le poste... une fois la direction de la banque derrière lui, en mars prochain. Si bien que MM. Bouchard et Bérard, devenus au cours des années de très bons amis, avaient concocté un pacte informel qui assurait le job à M. Bérard au moment voulu.

«C'est vrai, dit une source, mais la démission de Lucien Bouchard a tout changé. M. Bérard ne se fait plus beaucoup d'illusions d'obtenir le poste.»

Or, justement, qui pourrait bien remplacer M. Scraire?

Plusieurs noms sont dans le moulin à rumeurs, mais, chose certaine, le successeur devra être un intime de Bernard Landry. «C'est clair que M. Landry veut avoir un œil sur la Caisse», dit une source.

Gilles Godbout, l'actuel sous-ministre au ministère des Finances, est le nom qui revient le plus souvent. M. Godbout a travaillé plusieurs années avec Bernard Landry et il serait le premier choix du premier ministre.

Joint par téléphone, M. Godbout n'a pas voulu s'aventurer trop loin, indiquant qu'il siège au conseil d'administration de la Caisse. «Je n'en ai jamais entendu parler, dit-il. Et, à ce que je sache, M. Scraire est encore en poste pour trois ans.»

Autre théorie: une structure bicéphale, comme cela se faisait il y a quelques années, avec un président du conseil et un chef de la direction. Actuellement, Jean-Claude Scraire combine les deux fonctions.

Avec ce nouvel organigramme, Gilles Godbout pourrait occuper le poste de président du conseil, et le nom d'Eric Meunier, un grand ami du secrétaire

Écroulement du viaduc

Mulcair insiste
pour participer
à l'enquête
du coroner

PRESSE CANADIENNE

Le député de Chomedey, Thomas Mulcair, est prêt à s'adresser à la Cour supérieure, s'il le faut, pour participer à part entière à l'enquête du coroner sur l'écroulement d'un viaduc sur l'autoroute des Laurentides, à Laval, devant s'amorcer le 17 septembre.

M. Mulcair a fait parvenir hier une lettre au coroner Gilles Perron dans laquelle le député invite le coroner à prendre une décision, et ce, le plus tôt possible. «La loi est, à mon sens, très claire. C'est de votre ressort exclusif de statuer sur ma demande», écrit le député. «Le défaut d'avoir la même reconnaissance que les compagnies de construction, ou d'assurances, ou des villes, ou syndicats, avant le début de l'enquête risque de faire en sorte que je n'aurai pas la même préparation ou information qu'eux», poursuit-il.

À défaut d'être fixé bientôt, le député brandit la menace de s'adresser aux tribunaux. «La Cour supérieure est la prochaine étape si ça continue comme ça», a-t-il soutenu hier au cours d'une interview téléphonique.

En début de semaine, lundi, le coroner Gilles Perron et son procureur Claude Gagnon ont rencontré les 16 avocats devant agir dans cette enquête pour leur donner une idée du déroulement de l'enquête.

Y assistaient des représentants du ministère des Transports, de Laval, des assureurs de Commerce et Industrie, de la Royale, d'Imperial Assurance, de Compagnie d'assurances Zurich, le constructeur Beaver, la CSST, Urgences-Santé, l'Ordre des ingénieurs du Québec, Laboratoires 2000, Les Bétons du lac, Goodco, Soudures Saint-Michel et le Regroupement des techniciens ambulanciers.

général, Jean Saint-Gelais, est pressenti comme chef de la direction.

Une autre rumeur envoie Claude Blanchet, l'actuel p.-d.g. de la SGF, à la barre. Sauf que cette perspective n'enchantait pas vraiment les gens de l'intérieur de la Caisse. La raison? M. Blanchet est le mari de la ministre des Finances, Pauline Marois, et celle-ci ne pourrait vraisemblablement pas être le patron de son propre conjoint. Bernard Landry devrait alors prendre le relais, ce que veut à tout prix éviter les artisans de la Caisse. «Les gestionnaires tiennent absolument à garder leur indépendance vis-à-vis du gouvernement», dit une source proche des milieux financiers.

Une autre tête d'affiche s'appelle Claude Séguin, l'ancien de Téléglob, revenu depuis peu au bercail comme président de CDP Participations. Selon une source, l'arrivée de M. Séguin a considérablement chamboulé la structure du pouvoir à la Caisse, M. Scraire s'étant graduellement retiré des dossiers quotidiens. «Il est dans la course, c'est certain.»

Le dernier en liste vient de quitter en juin dernier son poste de président du Fonds de Solidarité de la FTQ: Raymond Bachand. Avocat, MBA, économiste, Bachand a le profil idéal pour combler le poste. Petit handicap toutefois: tout comme Scraire, on peut difficilement le mener par le bout du nez.

ALARME «Ils ne peuvent pas avoir le meilleur des deux mondes»

SUITE DE LA PAGE 1

indépendante d'esprit et d'action même si 90 % de son budget annuel de 500 000 \$ provient du secteur public. Elle fournit le service d'aide juridique aux personnes admissibles en conformité avec la loi. Elle dispense en plus des conseils et de la formation à la population à faible revenu du quartier. Un mandat plus large que la normale par choix populaire. Le conseil d'administration de la clinique prend ses ordres de l'assemblée générale, qui constitue elle-même un échantillonnage des groupes et citoyens imbriqués dans le tissu social du Sud-Ouest.

Cette clinique, qui a inspiré le modèle provincial de l'aide juridique, perdra son accréditation et sa subvention de 500 000 \$ à compter du 1^{er} septembre. Elle a commis l'impair de négocier une première convention collective — jugée illégale par la Commission des services juridiques — selon ses propres méthodes.

C'est le cœur du litige. La Commission considère la clinique de Pointe-Saint-Charles comme une composante du réseau de l'aide juridique au sens de la loi. Par conséquent, le contrat de travail aurait dû tenir compte des exigences qu'impose la Loi sur le régime de négociations des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic.

Augmentations de salaire de 15 à 20 % supérieures au reste du réseau, 11 jours de congé au lieu de six à Noël, horaire d'été de 30 heures/semaine au lieu de la norme des 32,5 à 35 heures, assurance collective as-

sumée en totalité par l'employeur. Voilà autant d'éléments qui indisposent le président de la Commission des services juridiques, Pierre Bélanger.

Selon M^e Bélanger, la clinique a l'obligation de rendre des comptes et de se remettre aux barèmes imposés par l'État dans la négociation. Il craint l'effet d'entraînement du contrat conclu à Pointe-Saint-Charles. «C'est évident que les autres syndicats regardent ça», dit-il.

Le réseau de l'aide juridique se déploie en une centaine de centres répartis dans les 11 régions administratives du Québec. Les négociations sont généralement menées à l'échelle nationale. Les directions régionales et la Commission d'un côté, deux centrales syndicales représentant l'ensemble des employés de l'autre. Le Conseil du trésor fixe les paramètres de la négociation.

«Le Conseil du trésor ne va pas régler nos dépenses, nos conditions de travail et notre horaire», tranche Lise Ferland, directrice de la clinique, farouchement indépendante. L'organisme sans but lucratif se considère comme «un partenaire», et non pas comme une composante de l'aide juridique, ce pourquoi la décision de la Commission est perçue comme «de l'ingérence».

Pierre Bélanger soutient qu'un avis juridique produit par le Conseil du trésor lui donne raison. «Ils ne peuvent pas avoir le meilleur des deux mondes, avoir une autonomie complète et bénéficier de l'argent public, dit-il. Ce qu'ils nous demandent, c'est un chèque en blanc.»

CHALEUR

Montréal avait le taux de mortalité infantile le plus élevé après Calcutta

SUITE DE LA PAGE 1

«procession des petits cercueils blancs» que relate l'économiste Édouard Montpetit dans un article du début du siècle.

«Montréal a alors le plus fort taux de mortalité infantile au monde après Calcutta, relate Denyse Baillargeon. Il meurt 250 enfants sur 1000. Des mesures seront prises à partir de 1915 mais il faudra attendre 1940 et l'arrivée du lait pasteurisé pour mettre fin à la situation.»

Il y a en fait une véritable coupure, au tournant du XX^e siècle, entre la campagne et les grandes villes, note Jean Provencher. À la campagne, dès le mois de mai, les femmes ouvrent la cuisine d'été, les gens vont dormir dans le bas côté ou la grange. Ils n'étaient pas

coincés dans des maisons chaudes comme en ville où la protection contre la chaleur se limitait à baisser les toiles. La presse agricole, dès 1780-1800, y va aussi de ses conseils: il ne faut pas boire d'eau froide quand on fait les foins par grande chaleur mais plutôt se rafraîchir tranquillement, en se mettant à l'ombre, en se passant de l'eau froide sur les bras. En fait, on ne lutait pas contre la nature, on cherchait plutôt à s'y adapter, poursuit M. Provencher, «tandis qu'à Montréal, Québec ou Toronto, on a appris sur le tas à vivre en ville». Mais tout le monde, à la ville, à la campagne, petits comme grands, à la sagesse de toujours porter un chapeau et de se couvrir de lin.

Ils avaient donc chaud nos ancêtres, mais s'en plaignaient-ils autant que nous? Là-dessus, les histo-

riens ne s'entendent pas: ils étaient résignés, dit l'un, ils avaient l'habitude, croit l'autre, mais oui ils se lamentaient, fait un autre en citant des romans. Mais ce qui est clair, c'est qu'ils causaient météo tout autant que nous.

«Je viens de lire les Relations des Jésuites. De quoi parlent-ils? Du verglas, des très grands froids, des sécheresses et des grandes chaleurs!», s'amuse Jean Provencher. Et tous ceux qui habiteront par la suite le Québec feront comme eux. Le climat québécois est absolument imprévisible: c'est ce qui le caractérise, hier comme aujourd'hui. Donnez-nous 11 mois de beau temps et un mois de pluie comme au Maroc ou d'autres pays chauds, et c'est sûr qu'on fera comme les autres: on n'aura plus rien à dire!»